



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 12 AVRIL 2011

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 12 avril 2011 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Étaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Alain BRUNEEL donne pouvoir à Jacques MICHON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Norbert JESSUS donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Jean JAROSZ, Serge VAN DER HOEVEN donne pouvoir à Aymeric ROBIN

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 24, alinéa 1^{er}, du Règlement Intérieur, Monsieur le Président donne connaissance de la composition des Groupes de l'Assemblée Départementale :

- Groupe Socialiste et apparentés : 39 membres, dont le Président Monsieur Didier MANIER ;
- Groupe Communiste – Front de Gauche : 14 membres, dont le Président Monsieur Charles BEAUCHAMP ;
- Groupe Union Pour le Nord : 22 membres, dont le Président Monsieur Jean-René LECERF.

Monsieur le Président ajoute que Madame Monique LEMPEREUR, Messieurs Olivier HENNO, Dany WATTEBLED et Nicolas SIEGLER sont considérés comme Non Inscrits dans le cadre du Règlement Intérieur.

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article L 3123-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a demandé à Monsieur le Préfet, le 1^{er} avril 2011, de conférer l'honorariat à Messieurs CARTON, CHER et DUCARNE, anciens Conseillers Généraux, et l'honorariat de Président du Conseil Général à Monsieur Bernard DEROSIER.

Monsieur le Président rend compte, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délibération du 17 mai 2010 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir d'accepter des dons et legs, et de fixer différents tarifs. Il précise que l'Administration Départementale et le Cabinet sont à la disposition des Conseillers Généraux s'ils souhaitent plus d'informations.

Monsieur le Président présente ses sincères condoléances à Monsieur Michel GILLOEN qui a perdu sa maman le 26 mars dernier.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que Monsieur Dominique BUR a été nommé Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, en remplacement de Monsieur Jean-Michel BERARD, nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Evoquant les suites des élections cantonales, Monsieur le Président félicite l'ensemble des Présidents de Conseils Généraux qui ont été élus et leur adresse tous ses vœux de réussite. Il fait observer que la Gauche poursuit sa progression puisque le Groupe majoritaire de l'Assemblée des Départements de France (ADF) comptera désormais 61 membres sur 101.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'assemblée générale statutaire de renouvellement des instances de l'ADF qui se tiendra le 11 mai prochain. Il souhaite que le Département du Nord prenne toute sa place dans la vie de l'ADF, en particulier au

sein de ses Commissions, et précise qu'il rencontrera demain son Président, Monsieur Claudy LEBRETON.

Revenant sur le congrès des Maires du Nord qui s'est réuni le 7 avril 2011, Monsieur le Président signale qu'il a rappelé que le Conseil Général du Nord n'était pas contre une réforme de l'intercommunalité, mais souhaitait plus de lisibilité concernant le découpage territorial du département. Il s'interroge, par ailleurs, sur la place qui sera réservée au Département dans le nouveau paysage intercommunal qui se dessine.

Monsieur le Président note que la première réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale est fixée, à ce jour, au 29 avril prochain et indique qu'il a demandé à Monsieur le Préfet de reporter cette échéance. Il souligne qu'il n'a pas encore eu de réponse définitive, mais précise qu'il a déjà affirmé auprès du Préfet la volonté du Département de poursuivre sa politique de contractualisation sur l'ensemble du territoire du Nord en lien étroit avec les Communes et les Intercommunalités.

Monsieur le Président fait remarquer que le 6 avril 2011, le Conseil d'Etat examinait les questions prioritaires de constitutionnalité soulevées par 28 Départements, dont celui du Nord. Il met en exergue les conclusions du rapporteur public et se réjouit de cette première étape qui conforte les Départements dans leurs démarches et leurs argumentaires.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le grand débat concernant la dépendance lancé par le Président de la République et s'étonne de la méthode déployée par le Gouvernement pour l'animer. Il souhaite que le Département du Nord puisse peser de tout son poids dans cet enjeu fondamental.

Monsieur le Président soumet les procès-verbaux des réunions des 24 et 25 janvier et des 14 et 15 février derniers qui, sans observation, sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur le Président note avec satisfaction que sur les six questions d'actualité qui vont être posées, quatre sont portées par des nouveaux Conseillers Généraux.

Revenant sur les suppressions de postes dans l'Education Nationale, Madame Alexandra LECHNER met en exergue les effets de cette logique purement comptable et fait remarquer que l'éducation prioritaire est également touchée. Elle souligne, par ailleurs, les efforts du Département en ce qui concerne les collèges.

Madame LECHNER soulève la question de l'importance des effectifs en classe et s'interroge sur la réponse qui pourra être apportée aux élèves en difficulté quand tous les postes d'aide et les moyens supplémentaires seront supprimés.

Monsieur Aymeric ROBIN signale que la carte scolaire a été publiée au lendemain des élections cantonales et fait observer les suppressions de postes dans le Nord. Il considère que le Département doit se dresser fermement

contre cette politique et soutenir les élus locaux qui, au quotidien, mobilisent des moyens humains et financiers en faveur de leurs établissements scolaires.

Monsieur ROBIN souhaite savoir comment le Conseil Général du Nord entend s'associer à la communauté éducative qui se mobilise aujourd'hui pour faire respecter le principe républicain de l'égal accès des enfants à l'instruction, la formation professionnelle et la culture.

Monsieur le Président fait remarquer que les chiffres de la carte scolaire, qui sont traditionnellement annoncés dans le courant du mois de février, ont été publiés après les élections cantonales et ont suscité des réactions très fortes du milieu éducatif et des parents d'élèves sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Président souligne les suppressions de postes dans le département et note que l'enseignement privé catholique n'est pas épargné. Il invite les Conseillers Généraux à relayer la mobilisation pour la défense du service public de l'éducation.

Monsieur le Président note que les crédits d'investissement du Département seront maintenus et porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'un débat autour de la notion de Projet Educatif Global Départemental aura lieu très prochainement.

Madame Joëlle COTTENYE fait observer que la RD 700 est un axe local majeur et insiste particulièrement sur sa vocation de desserte économique. Elle demande que le Département s'engage rapidement dans une véritable concertation avec tous les Maires du canton et les habitants concernés afin de faire aboutir le projet d'aménagement de cette voie.

Monsieur Rémi PAUVROS, Premier Vice-Président en charge des Infrastructures, rend hommage à son prédécesseur, Madame Jocya VANCOILLIE, pour le travail effectué concernant ce dossier complexe.

Monsieur PAUVROS précise qu'une fois le maître d'œuvre chargé des études désigné, une concertation aura lieu et espère l'engagement de la DUP dès 2012.

Monsieur le Président fait également remarquer que Madame Jocya VANCOILLIE a été une excellente Vice-Présidente en charge des Infrastructures.

Monsieur Laurent COULON porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le 5 avril dernier, le Président de la République a enfin lancé le dialogue compétitif pour la réalisation du canal Seine Nord. Il souligne que ce projet est important et indispensable en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

Monsieur COULON demande des informations concernant l'investissement et la place qu'occupera le Département du Nord pour la réalisation de ce grand projet d'avenir.

Monsieur le Président précise que ce dossier sera suivi en particulier par le Premier Vice-Président en charge des Infrastructures et la Vice-Présidente en charge du

Développement Economique et ajoute qu'il en assurera la coordination.

Monsieur le Président fait observer que le projet de canal Seine Nord revêt plusieurs enjeux d'importance et indique que la décision du Président de la République est donc incontestablement une bonne nouvelle. Il regrette toutefois qu'elle ait un peu tardé et note qu'il a fallu une forte mobilisation des milieux économiques et politiques régionaux.

Monsieur le Président apporte à l'Assemblée Départementale des éléments d'information concernant la participation du Département et précise que celui-ci pourra mettre ses compétences à contribution afin que la réalisation du canal Seine Nord et de la plate-forme multimodale notamment de Marquion génère des retombées économiques, sociales et environnementales positives pour le territoire du Nord.

Monsieur Fabien THIEME signale que plus de 1 000 salariés sont, depuis le 31 mars dernier, en grève illimitée chez Toyota Onnaing et indique que le Groupe Communiste-Front de Gauche réitère son soutien aux grévistes. Il évoque également la mobilisation des employés de Carrefour qui réclament de meilleurs salaires.

Monsieur THIEME souligne que les moyens existent en France pour une autre politique qui pourrait favoriser l'augmentation des salaires, l'emploi durable et de qualité, l'amélioration des conditions de travail.

Monsieur le Président met en exergue une progression de la pauvreté en France.

Madame Martine FILLEUL constate une augmentation du nombre de conflits du travail liés à la question des salaires et revient sur la situation de Toyota ainsi que sur celle de Carrefour. Elle précise que le pouvoir d'achat connaît une dégradation rapide et importante et rappelle le taux de chômage ainsi que celui des allocataires du RSA dans le département.

Madame FILLEUL fait remarquer qu'à défaut de politique industrielle ou d'emploi du Gouvernement, les investissements publics des collectivités locales créent une dynamique essentielle pour le soutien de l'activité économique et donc de l'emploi. Elle ajoute que l'intervention des collectivités ne se limite pas aux dépenses d'investissement puisqu'elle contribue également à développer le tissu économique, notamment par la création d'entreprises ou d'activités.

Monsieur le Président fait remarquer qu'entre 2004 et 2010, le Département du Nord a investi 2,800 milliards d'euros, soit directement, soit par le biais des cofinancements auprès des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FIGOUREUX constate qu'il faudra mener un travail important pour parvenir à replacer la personne au cœur des priorités départementales et remettre le Conseiller Général au centre du processus décisionnel. Il souligne que son expérience récente le démontre et attire ainsi l'attention sur sa demande de renseignement auprès d'un fonctionnaire départemental.

Monsieur FIGOUREUX souhaite connaître les dispositions qui ont été prises afin d'assurer l'accueil des nouveaux Conseillers Généraux, notamment pour leur présenter les différents services et les fonctionnaires responsables qui seront leurs interlocuteurs sur les différents dossiers.

Concernant l'intégration des nouveaux Conseillers Généraux, Monsieur le Président signale que des réunions d'information seront organisées, dans le courant du mois de mai, à l'Hôtel du Département et dans chacun des arrondissements.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il est responsable de la manière de servir des 8 500 agents du Département, avec le concours du Directeur Général des Services. Il précise que les Conseillers Généraux ont un interlocuteur, le Président du Conseil Général, et par délégation, le Vice-Président.

Monsieur le Président s'engage solennellement à ce qu'un Conseiller Général, de Droite ou de Gauche, soit informé le plus rapidement possible des éléments de réponse qui lui sont dus.

Monsieur le Président rappelle que le Département est le deuxième employeur du Nord et souligne qu'il existe un minimum de règles qui concourent à être dans une logique de service public efficace.

Monsieur le Président prend les points inscrits à l'ordre du jour. Il note que cette séance est un peu particulière et remercie les Présidents de Groupes ainsi que Monsieur Gérard COLLART, Directeur du Secrétariat de l'Assemblée Départementale, qui s'est mobilisé afin que cette réunion se déroule dans d'excellentes conditions.

Formation des Commissions

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux un amendement au projet de délibération n°1 qui propose de remplacer le mot « Budget » par « Finances » dans la dénomination de la 1^{ère} Commission. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de créer 8 Commissions de chacune 20 membres et cite leur dénomination.

Monsieur le Président signale qu'il a reçu les listes des désignations aux Commissions et indique qu'elles ont été affichées plus d'un quart d'heure avant l'ouverture de la séance. Il précise que cet affichage sera considéré comme ayant reçu ratification si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y opposent pas par une déclaration écrite et signée remise au Président.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

N° 1

DSAD/2011/286

OBJET :

FORMATION DES COMMISSIONS

L'article L3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Général de créer des Commissions.

Elles sont chargées d'examiner les rapports qui leur sont transmis.

Conformément aux dispositions contenues dans le Règlement Intérieur adopté le 3 avril 2008, puis modifié le 6 avril 2009, les Commissions sont présidées chacune par un Président. Le ou les Vice-Présidents ou le ou les conseillers généraux ayant reçu une délégation permanente pour signer les rapports du Président du Conseil Général lorsque leurs fonctions entrent dans le champ des compétences d'une Commission, siègent de droit aux côtés du Président de celle-ci.

Chacun des Groupes dont se compose l'Assemblée Départementale fixe la répartition de ses membres dans chaque Commission proportionnellement à son importance numérique.

Les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe. Les candidatures pour ces sièges font, à défaut d'accord entre les non-inscrits, l'objet d'un choix effectué au bénéfice de l'âge.

Dans l'hypothèse où la répartition n'a permis aucune vacance, le ou les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe sont membres, en surnombre, de la commission de leur choix.

Chaque Conseiller Général est membre au moins d'une commission, sans toutefois dépasser le nombre de trois.

Les listes de désignations aux Commissions sont remises au Président de l'Assemblée par les Présidents de Groupe. Elles sont accompagnées, éventuellement, par la ou les candidatures aux sièges restés vacants présentées par le ou les Conseillers Généraux non-inscrits. Les listes de désignations, complétées le cas échéant par ces candidatures, sont affichées un quart d'heure au moins avant l'ouverture de la séance publique où il en sera donné connaissance au Conseil Général. Elles seront considérées comme ayant reçu ratification du Conseil si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y opposent pas par une déclaration écrite et signée remise au Président. En cas d'opposition, le Conseil Général procède à un vote.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de créer 8 Commissions, de chacune 20 membres, ayant les dénominations ci-après :
 - **1^{ère} Commission** : *Qualité du service public, Budget, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes.*
 - **2^{ème} Commission** : *Transports, Infrastructures.*
 - **3^{ème} Commission** : *Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé.*
 - **4^{ème} Commission** : *Personnes âgées, Personnes en situation de handicap.*
 - **5^{ème} Commission** : *Education.*
 - **6^{ème} Commission** : *Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat.*
 - **7^{ème} Commission** : *Culture, Sports, Tourisme et Vie associative.*
 - **8^{ème} Commission** : *Environnement, Politique de l'eau.*
- de désigner ses représentants au sein de chaque Commission, conformément aux dispositions contenues dans le rapport.

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

(20 membres dont 1 non inscrit + en surnombre 1 non inscrit)

Groupe Socialiste et Apparentés

MM. Joël CARBON
Alain FAUGARET
Didier MANIER
Jacques MARISSIAUX
Mehdi MASSROUR
Rémi PAUVROS
Roméo RAGAZZO
Jean-Marie RUANT
Jean SCHEPMAN
Renaud TARDY
Roger VICOT

Groupe Union Pour le Nord

MM. Jean-Claude DEBUS
Bernard DELVA

Jean-René LECERF
Luc MONNET
Christian POIRET

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Charles BEAUCHAMP
Jacques MICHON
Eric RENAUD

Non Inscrit

M. Olivier HENNO

Non Inscrit en surnombre

Mme Monique LEMPEREUR

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

(20 membres + en surnombre 1 non inscrit)

Groupe Socialiste et Apparentés

Mme Delphine BATAILLE
MM. Gérard BOUSSEMART
Joël CARBON
Laurent COULON
Alain FAUGARET
Bernard HAESBROECK
Vincent LANNOO
Philippe LETY
Mme Françoise POLNECQ
MM. Bertrand RINGOT
Jean-Marie RUANT

Groupe Union Pour le Nord

M. Guy BRICOUT
Mme Joëlle COTTENYE
MM. Bernard DELVA
Jacques HOUSSIN
Patrick VALOIS
Joël WILMOTTE

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Alain BRUNEEL
Jean-Claude DULIEU
Jean JAROSZ

Non Inscrit en surnombre

M. Olivier HENNO

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

**LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE,
JEUNESSE, SANTE**

(20 membres dont 1 non inscrit)

Groupe Socialiste et Apparentés

Mme Marie DEROO
M. Philippe DRONSART
Mme Marie FABRE
M. Marc GODEFROY
Mme Alexandra LECHNER
MM. Didier MANIER
Frédéric MARCHAND
Mehdi MASSROUR
Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
MM. Michel VANDEVOORDE
Alain VANWAEFELGHEM

Groupe Union Pour le Nord

MM. Jean-Pierre DECOOL
Bernard HANICOTTE
Jean-René LECERF
Mme Brigitte LHERBIER
M. Joël WILMOTTE

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Jean-Claude DULIEU
Aymeric ROBIN
Serge VAN DER HOEVEN

Non Inscrit

Mme Monique LEMPEREUR

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

**PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

(20 membres)

Groupe Socialiste et Apparentés

M. Erick CHARTON
Mmes Marie DEROO
Martine FILLEUL
MM. Georges FLAMENGT
Michel GILLOEN
Marc GODEFROY
Frédéric MARCHAND
Rémi PAUVROS
Bertrand RINGOT
Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
M. Roger VICOT

Groupe Union Pour le Nord

MM. Jean-Marc GOSSET

Bernard HANICOTTE
Jacques HOUSSIN
Mme Brigitte LHERBIER
MM. Christian POIRET
Patrick VALOIS

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Bernard BAUDOUX
Albert DESPRES
Jean-Claude QUENNESSON

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

EDUCATION

(20 membres dont 1 non inscrit)

Groupe Socialiste et Apparentés

MM. Jean-Jacques ANCEAU
Laurent COULON
Philippe DRONSART
Mme Marie FABRE
M. Vincent LANNOO
Mme Alexandra LECHNER
MM. Michel MANESSE
Jacques MARISSIAUX
Daniel RONDELAERE
Jean-Marie RUANT
Michel VANDEVOORDE

Groupe Union Pour le Nord

Mme Joëlle COTTENYE
MM. Jean-Claude DEBUS
André FIGOUREUX
Mme Sylvie LABADENS
M. Alain POYART

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Albert DESPRES
Michel LEFEBVRE
Jacques MICHON

Non Inscrit

M. Dany WATTEBLED

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL,
LOGEMENT, HABITAT**

(20 membres + en surnombre 2 non inscrits)

Groupe Socialiste et Apparentés

MM. Jean-Pierre ALLOSSERY

Jean-Jacques ANCEAU
Mme Delphine BATAILLE
MM. Laurent COULON
Georges FLAMENGT
Marc GODEFROY
Michel MANESSE
Jacques PARENT
Jean-Luc PERAT
Roméo RAGAZZO
Michel VANDEVOORDE

Groupe Union Pour le Nord

MM. Jean-Luc DETAVERNIER
Stéphane DIEUSAERT
Didier DRIEUX
André FIGOUREUX
Alain POYART
Philippe WAYMEL

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Jean-Claude QUENNESSON
Eric RENAUD
Fabien THIEME

Non Inscrit en surnombre

MM. Dany WATTEBLED
Nicolas SIEGLER

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

(20 membres + en surnombre 1 non inscrit)

Groupe Socialiste et Apparentés

MM. Erick CHARTON
Philippe DRONSART
Michel GILLOEN
Bernard HAESBROECK
Philippe LETY
Mehdi MASSROUR
Jean-Luc PERAT
Mme Françoise POLNECQ
MM. Jean SCHEPMAN
Renaud TARDY
Alain VANWAEFELGHEM

Groupe Union Pour le Nord

MM. Jean-Pierre DECOOL
Jean-Luc DETAVERNIER
Stéphane DIEUSAERT
Didier DRIEUX
Jean-Marc GOSSET
Philippe WAYMEL

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Jean JAROSZ

Aymeric ROBIN
Serge VAN DER HOEVEN

Non Inscrit en surnombre

M. Nicolas SIEGLER

LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU

(20 membres)

Groupe Socialiste et Apparentés

MM. Jean-Jacques ANCEAU
Gérard BOUSSEMART
Joël CARBON
Mmes Marie DEROO
Martine FILLEUL
MM. Georges FLAMENGT
Michel GILLOEN
Michel MANESSE
Jacques PARENT
Mme Françoise POLNECQ
M. Daniel RONDELAERE

Groupe Union Pour le Nord

MM. Guy BRICOUT
Bernard HANICOTTE
Mme Sylvie LABADENS
MM. Jean-René LECERF
René LOCOCHE
Luc MONNET

Groupe Communiste – Front de Gauche

MM. Charles BEAUCHAMP
Alain BRUNEEL
Norbert JESSUS

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein de chaque Commission, conformément aux listes jointes au rapport.

Règlement Intérieur du Conseil Général

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux un amendement au projet de délibération n°2 qui propose de remplacer le mot « Budget » par « Finances » dans la dénomination de la 1^{ère} Commission. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de reconduire le Règlement Intérieur tel qu'il existait dans le précédent mandat, modifié en ce qui concerne les Commissions.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la Commission du Règlement Intérieur, qu'il présidera, sera créée prochainement afin d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée Départementale. Il précise qu'un nouveau Règlement Intérieur sera ainsi proposé dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

N° 2

DSAD/2011/287

OBJET :

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL GENERAL

L'article L3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Général établit son Règlement Intérieur dans le mois qui suit son renouvellement.

Le Conseil Général a adopté son Règlement Intérieur par délibération du 3 avril 2008, puis l'a modifié par délibération du 6 avril 2009.

Il apparaît opportun de reconduire le Règlement Intérieur tel qu'il existait dans le précédent mandat modifié dans ses articles 4-1, 8 et 10-1, pour tenir compte du nombre, de la composition et des nouvelles appellations des commissions.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- d'adopter son Règlement Intérieur conformément au projet annexé au présent rapport,

CONSEIL GENERAL

DU NORD

REGLEMENT INTERIEUR

TABLE DES MATIERES

Chapitre I :	Des attributions du Président.	Page 8
Chapitre II :	De l'exercice des délégations à la Commission Permanente.	Page 9
Chapitre III :	De la Commission Permanente.	Page 9
Chapitre IV :	Du Bureau.	Page 10
Chapitre V :	Des commissions.	Page 10
Chapitre VI :	Des commissions spéciales.	Page 12

Chapitre VII :	Des groupes.	Page 13
Chapitre VIII :	Des réunions du Conseil Général.	Page 14
Chapitre IX :	Des motions, vœux et propositions. Des amendements.	Page 15
Chapitre X :	Des modes de votation.	Page 17
Chapitre XI :	De la police intérieure et extérieure du Conseil Général.	Page 18
Chapitre XII :	Du régime indemnitaire et de la retraite.	Page 18
Chapitre XIII :	Du droit à la formation.	Page 19
Chapitre XIV :	De l'honorariat.	Page 19
Chapitre XV :	De la modification du Règlement.	Page 19

CHAPITRE I

DES ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

ARTICLE PREMIER

Le Président du Conseil Général est l'organe exécutif du Département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Général.

ARTICLE 2

1. Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Conseil Général du Nord.

Dans les conditions prévues à l'article L. 3221-13 du CGCT, et sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, il peut subdéléguer les attributions que lui a confiées le Conseil Général.

2. Il peut en outre charger d'autres membres du Conseil Général de certaines missions dont l'objet et la durée sont précisés. Toutes ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.
3. En cas d'empêchement, le Président peut être suppléé dans ses fonctions par le Premier vice-Président ou, à défaut, par un autre vice-Président dans l'ordre des nominations.
4. Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales sous

réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités locales.

5. Il gère le patrimoine du Département.
6. Il est le chef des services que le Département crée pour l'exercice de ses compétences.
7. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux responsables desdits services, en ce qui concerne les matières relevant en propre de leurs attributions.
8. Il convoque le Conseil Général, organise ses travaux, préside ses séances, veille au respect du Règlement, est chargé de la police de l'Assemblée.

CHAPITRE II

DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

ARTICLE 3

Le Conseil Général peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission Permanente, dans les conditions prévues par l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales.

Ces délégations sont consenties sur proposition du Président du Conseil Général. Elles font l'objet de délibérations qui en précisent la nature et les limites.

CHAPITRE III

DE LA COMMISSION PERMANENTE

ARTICLE 4

DE SA COMPOSITION

1. Outre le Président, la Commission Permanente du Conseil Général comprend les vice-Présidents dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et supérieur à quinze, les Présidents de chacune des huit commissions et plusieurs autres membres.

Elle est élue dans les conditions prévues par les articles L. 3122-4 et L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

2. Le Président représente en permanence le Conseil Général. Il en assure le bon fonctionnement. Il a pour tâche de faire observer le Règlement, de diriger les débats et d'exécuter les décisions de l'Assemblée départementale. Il exerce les mêmes attributions

pour le fonctionnement de la Commission Permanente.

3. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est suppléé dans ses fonctions par un vice-Président, dans l'ordre des nominations.
4. En cas de vacance du siège du Président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un vice-Président dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un Conseiller Général désigné par le Conseil Général. Il est alors procédé au renouvellement de la Commission Permanente dans le délai d'un mois selon les modalités prévues à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
5. En cas de vacance de sièges de membres de la Commission Permanente autres que le Président, le Conseil Général peut décider de procéder aux nominations nécessaires pour la compléter.

ARTICLE 5

DES ATTRIBUTIONS

1. Le Président peut consulter la Commission Permanente pour l'organisation des travaux du Conseil Général et la préparation des séances.
2. La Commission Permanente délibère pour prendre des décisions ou rendre des avis sur toutes les affaires et dossiers qui lui sont soumis par le Président du Conseil Général dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général.
3. Elle examine les dossiers présentés par le Président et déposés six jours au moins avant la date fixée pour sa réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.
4. Le vice-Président concerné par un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour de la Commission Permanente, en raison des fonctions qu'il a reçues par délégation du Président du Conseil Général intervient s'il le souhaite au soutien de ce projet, au cours de la discussion.
5. La Commission Permanente ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres en exercice est présente. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
6. Les dispositions du chapitre X du présent Règlement relatif aux modes de votation sont applicables aux délibérations de la Commission Permanente, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux autres dispositions du Règlement relatives à la Commission Permanente.

7. Le procès-verbal des réunions est établi sous la responsabilité du Président et envoyé pour information à tous les membres de l'Assemblée.

ARTICLE 6

DES REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

1. La Commission Permanente se réunit sur convocation du Président du Conseil Général, en principe une fois par mois. Sauf urgence dûment motivée, les convocations sont adressées aux membres de la Commission Permanente, six jours francs à l'avance, avec notification précise de l'ordre du jour. Les rapports à examiner sont joints à la convocation. L'ordre du jour sera envoyé pour information aux Conseillers Généraux non membres de la Commission Permanente. La convocation et les rapports sont adressés sous la forme et par les moyens matériels que le Conseil Général juge appropriés.
2. Les séances de la Commission Permanente sont publiques. Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, la Commission Permanente peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunira à huis clos.
3. Au début de chaque réunion, le Président demande au plus jeune Conseiller Général présent d'assurer les fonctions de Secrétaire : il procède à l'appel nominal puis le Président soumet à l'approbation des membres de la Commission Permanente le procès-verbal de la réunion précédente.
4. Les membres de la Commission Permanente ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres de la Commission Permanente qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances de la Commission Permanente et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

- a) Maladie, accident ou évènement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer ;
- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;

d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;

e) Cas de force majeure.

CHAPITRE IV

DU BUREAU

ARTICLE 7

Le Président et les membres de la Commission Permanente ayant reçu délégation en application de l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, forment le Bureau.

Le Bureau peut associer à ses travaux les Présidents des commissions ainsi que tout Conseiller Général concerné par l'ordre du jour.

CHAPITRE V

DES COMMISSIONS

ARTICLE 8

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Général se divise en huit commissions présidées chacune par un Président.

Le ou les vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu une délégation permanente pour signer les rapports du Président du Conseil Général, lorsque leurs fonctions entrent dans le champ des compétences d'une commission, siègent de droit aux côtés du Président de celle-ci.

Les dossiers soumis aux commissions le sont en fonction des compétences de chacune d'elles.

Leur dénomination est fixée comme suit :

1^{ère} Commission : *Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes.*

2^{ème} Commission : *Transports, Infrastructures.*

3^{ème} Commission : *Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé.*

4^{ème} Commission : *Personnes âgées, Personnes en situation de handicap.*

5^{ème} Commission : *Education.*

6^{ème} Commission : *Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat.*

7^{ème} Commission : *Culture, Sports, Tourisme et Vie associative.*

8^{ème} Commission : *Environnement, Politique de l'eau.*

ARTICLE 11

Les listes de désignation aux Commissions sont remises au Président de l'Assemblée par les Présidents de Groupe. Elles sont accompagnées, éventuellement, par la ou les candidatures aux sièges restés vacants présentées par le ou les Conseillers Généraux non-inscrits. Les listes de désignation, complétées le cas échéant par ces candidatures, sont affichées un quart d'heure au moins avant l'ouverture de la séance publique où il en sera donné connaissance au Conseil Général. Elles seront considérées comme ayant reçu ratification du Conseil si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y sont pas opposés par une déclaration écrite et signée remise au Président. En cas d'opposition, le Conseil Général procède à un vote.

ARTICLE 9

Dans le respect des dispositions de l'article 10, les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe. Les candidatures pour ces sièges font, à défaut d'accord entre les non-inscrits, l'objet d'un choix effectué au bénéfice de l'âge.

Dans l'hypothèse où la répartition n'a permis aucune vacance, le ou les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe sont membres, en surnombre, de la commission de leur choix.

ARTICLE 12

Au sein des commissions, chacun des membres du Conseil Général pourra permuter avec un membre de son groupe. Sur proposition de son Président de groupe, les permutations seront annoncées au Conseil Général et prendront effet dès cette communication.

ARTICLE 10

1. Chaque Conseiller Général est membre au moins d'une commission, sans toutefois dépasser le nombre de trois. L'effectif maximum des commissions est égal à 20 membres.
2. Les membres d'une Commission ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres d'une Commission qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances de la Commission ou de l'ensemble des Commissions auxquelles ils appartiennent et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

- a) Maladie, accident ou évènement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer ;
- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;
- d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;
- e) Changement de la date de la réunion de la Commission après l'envoi d'une première convocation ;
- f) Cas de force majeure.

ARTICLE 13

Conditions de réunion

1. Lorsqu'elles ont été constituées, les commissions sont convoquées par le Président du Conseil Général en vue de procéder à la désignation de leur Président.

Il ne peut être procédé à la désignation du Président de la commission que si la majorité des membres de cette dernière est présente.

Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard au moins, sans condition de quorum.

Le Président de la commission est désigné à la majorité absolue des membres de la commission pour la durée de la mandature. Si cette désignation n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et la désignation a lieu à la majorité relative des membres de la commission. En cas d'égalité des voix, la désignation est acquise au bénéfice de l'âge.

En cas de vacance du siège d'un Président de commission ou en cas d'empêchement définitif de celui-ci, les membres de la commission sont pareillement convoqués par le Président du Conseil Général en vue de procéder à la désignation d'un nouveau Président.

En cas d'empêchement non définitif d'un Président

de commission, celui-ci est suppléé dans ses fonctions par l'un des membres de la commission qu'il propose.

2. Les commissions sont réunies par leur Président.

Elles examinent les rapports qui relèvent de leurs compétences telles que définies à l'article 8 du présent Règlement.

Ces rapports leur sont transmis par le Président du Conseil Général ou le Président de la Commission sous la forme et par les moyens matériels que le Conseil Général juge appropriés.

Le ou les Vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu délégation permanente pour signer les rapports, lorsque leurs fonctions reçues par délégation entrent dans le champ des compétences d'une commission, y siègent de droit pour y soutenir la discussion des rapports relatifs aux fonctions qui leur ont été déléguées.

3. Les rapports accompagnés d'un projet de délibération sont présentés au Conseil Général ou à la Commission Permanente par le Président de la Commission ou par un membre de celle-ci désigné comme rapporteur. L'avis de la commission est joint au rapport.
4. Lorsqu'une affaire concerne plusieurs commissions, le Président du Conseil Général désigne la commission chargée de la présentation d'un avis sur le rapport devant le Conseil Général ou la Commission Permanente, les autres commissions étant appelées à présenter un avis, soit devant la commission chargée à titre principal de l'examen du rapport, soit devant le Conseil Général ou la Commission Permanente.
5. Les commissions pourront grouper, dans un rapport collectif, les affaires ayant un intérêt commun.
6. Dans les commissions, l'avis des membres est recueilli à main levée. Le ou les Vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu délégation permanente pour signer les rapports, qui y siègent de droit, ne prennent pas part au vote.
7. Toutefois, le vote nominal est de droit lorsqu'il est demandé par le Président, le vice-Président concerné par le rapport examiné en raison de ses fonctions déléguées ou par le tiers au moins des Conseillers Généraux présents.
8. Quel que soit le mode de votation, la voix du Président de la commission est prépondérante en cas de partage égal de voix.
9. Le procès-verbal de chaque réunion de commission est distribué à tous les membres de la commission et soumis à l'approbation de celle-ci dès sa prochaine réunion.

ARTICLE 14

Le Président du Conseil Général peut assister aux réunions des commissions et demander à y être entendu.

ARTICLE 15

Les commissions peuvent solliciter l'audition d'un fonctionnaire ou de personnes qualifiées pour l'examen des dossiers dont elles sont saisies.

ARTICLE 16

Tout Conseiller Général peut demander à être entendu sur un sujet qui l'intéresse inscrit à l'ordre du jour des travaux d'une commission dont il n'est pas membre. Il a le droit de prendre connaissance sur place des dossiers remis aux commissaires sans qu'il puisse en résulter aucun retard ou aucun obstacle à leur examen.

ARTICLE 17

Pour compléter leur information, les commissions peuvent, après en avoir informé le Président du Conseil Général, charger un ou plusieurs de leurs membres de recueillir sur place ou sur pièce les renseignements qu'ils jugent nécessaires avant de statuer.

CHAPITRE VI

DES COMMISSIONS SPECIALES

ARTICLE 18

Des commissions spéciales peuvent être créées à l'initiative, soit du Président après avis de la Commission Permanente, soit de l'Assemblée, pour l'examen de projets spécifiques.

L'objet de la commission et sa durée seront fixés au moment de sa création.

La constitution d'une commission spéciale doit être notifiée à l'ensemble des Conseillers Généraux.

Chaque commission spéciale se compose de 15 membres. Elle est présidée par le Président du Conseil Général ou son délégué.

ARTICLE 19

1. Dans chaque arrondissement, il est créé une commission dite d'arrondissement, chargée d'examiner plus particulièrement les affaires intéressant l'arrondissement et qui lui sont soumises pour avis par le Président du Conseil Général.

Elle se compose des Conseillers Généraux de l'arrondissement.

Cette commission se réunit à l'initiative du Président du Conseil Général ou du Vice-Président ou du Conseiller Général délégué désigné à cet effet. Elle est présidée par le Président du Conseil Général ou son délégué.

2. Une mission spéciale d'information et d'évaluation peut être créée lorsqu'un cinquième des membres de l'Assemblée Départementale en fait la demande. Cette mission recueille des éléments d'informations sur une question d'intérêt départemental ou procède à l'évaluation d'un service public départemental.

Toute demande de création d'une telle mission spéciale doit s'effectuer, par les Conseillers Généraux intéressés, auprès du Président du Conseil Général du Nord. Ce dernier informe la commission compétente qui doit émettre un avis sur cette demande.

Une fois l'avis recueilli, l'Assemblée Départementale délibère dès sa plus proche réunion. Si l'Assemblée Départementale se prononce favorablement sur la création de la mission, celle-ci est constituée.

Chaque mission spéciale d'information et d'évaluation se compose de 15 membres désignés, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, entre les différents groupes de l'Assemblée. Elle est présidée par le Président du Conseil Général du Nord ou son délégué.

La mission prend fin par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée. La mission ne peut être reconstituée par une mission ayant un objet identique avant l'expiration d'un délai de douze mois.

Un arrêté du Président fixe les moyens qui sont alloués à la mission d'information et d'évaluation.

La mission établit un rapport qui est soumis à l'approbation de la majorité de ses membres. Si le rapport n'est pas déposé à l'expiration du délai de six mois mentionné au cinquième alinéa du présent article, les travaux de la mission ne peuvent être rendus publics, ni communiqués aux Conseillers Généraux. Le président de la mission décide de la transmission du rapport aux Conseillers Généraux.

Un même Conseiller Général ne peut s'associer à une demande de constitution de mission plus d'une fois par an (année civile). Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement triennal du Conseil Général.

CHAPITRE VII

DES GROUPES

ARTICLE 20

Les Conseillers Généraux peuvent se grouper par affinités : aucun groupe ne peut comprendre moins de 5 membres non compris les Conseillers apparentés. Nul ne peut appartenir à plus d'un groupe.

ARTICLE 21

Les groupes se constituent en remettant à la Présidence une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des apparentés, et du nom du Président du groupe. Ils constituent librement leur Bureau.

ARTICLE 22

Un Conseiller qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter au groupe de son choix, avec l'agrément du Président de ce groupe. Il compte pour la détermination de l'importance numérique du groupe.

ARTICLE 23

Les modifications à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du Président du Conseil Général sous la signature du Conseiller intéressé s'il s'agit d'une démission, du Président du groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du Conseiller et du Président s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

ARTICLE 24

1. Le Président donne connaissance à l'Assemblée de la composition des groupes à la première séance qui suivra la déclaration qui lui en a été faite. Il en sera de même pour les modifications qui lui auront été notifiées.

2. Le Président peut réunir les Présidents de groupe en vue de procéder à l'examen de toute question ayant trait aux affaires du Département.

ARTICLE 25

1. Le Conseil Général affecte les moyens nécessaires au fonctionnement de chacun des groupes d'élus, dans les conditions prévues à l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil Général peut mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

2. Le Conseil Général fixe au moment du vote du budget les modalités de répartition des crédits relatifs aux rémunérations des collaborateurs en fonction de l'importance numérique des groupes.
3. Les groupes politiques constitués au sein du Conseil Général du Nord conformément à l'article 20 du présent Règlement disposent d'un espace réservé à leur expression au sein du journal « Le Nord » dont la parution est actuellement mensuelle.

Une page sera réservée au sein du journal « Le Nord » pour l'expression des groupes politiques. Chacun des groupes politiques bénéficiera d'une même surface sur cette page.

Les délais de remise de l'article pour sa publication au sein du journal « Le Nord » seront fixés au regard des contraintes qui pèsent sur l'impression de celui-ci. La date limite de remise de l'article sera portée à la connaissance des Présidents de Groupe au moins dix jours à l'avance.

Tout article parvenu hors délai ne pourra être publié.

Le Président du Conseil Général du Nord se verra communiquer les articles avant leur parution par les différents groupes politiques.

ARTICLE 26

Sur proposition du Président du Conseil Général, après consultation des Présidents des Groupes, le Conseil Général fixe le montant et les modalités des autres dépenses des groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun : local administratif, matériel de bureau, frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

CHAPITRE VIII

DES REUNIONS DU CONSEIL GENERAL

ARTICLE 27

1. Le Conseil Général siège à Lille, à l'Hôtel du Conseil Général.

Toutefois, le Président du Conseil Général, après décision de la Commission Permanente, peut réunir le Conseil Général en un autre lieu du département du Nord.

2. Sur l'initiative du Président du Conseil Général et après décision de la Commission Permanente, le Conseil Général peut se réunir en séance extraordinaire sur un ordre du jour déterminé.
3. Tout membre du Conseil Général a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération.

Le Conseil Général assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus dans les formes et par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

4. Les séances du Conseil Général sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, le Conseil Général peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

5. Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient au titre de la police de l'Assemblée, les séances du Conseil Général peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.
6. Les membres du Conseil Général ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres du Conseil Général qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances du Conseil Général et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

- a) Maladie, accident ou événement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer ;

- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;
- d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;
- e) Cas de force majeure.

ARTICLE 28

1. A l'ouverture de chacune des séances, le Président demande au plus jeune Conseiller Général présent d'assurer les fonctions de Secrétaire : il procède à l'appel nominal, puis le Président soumet à l'approbation des Conseillers Généraux le procès-verbal de la séance précédente.

Si aucune observation n'est faite, il en prononce l'adoption. Au cas contraire, il prend l'avis de l'Assemblée qui décide à main levée s'il y a lieu de rectifier.

2. Le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée des communications qui la concernent et appelle successivement, dans leur ordre d'inscription, toutes les affaires figurant à l'ordre du jour affiché avant l'ouverture de la séance et remis au Président de chaque groupe.
3. La discussion suit immédiatement l'appel des rapports sauf si, après lecture dudit rapport, le retrait ou le renvoi en commission est demandé et voté.
4. Le Vice-Président ou le Conseiller Général délégué concerné par un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour, en raison des fonctions qu'il a reçues par délégation du Président du Conseil Général, intervient s'il le souhaite au soutien de ce projet, au cours de la discussion.
5. Lorsque le Président de la commission saisie pour avis ou, le cas échéant, un autre rapporteur, a répondu aux interventions des Conseillers Généraux, le Président clôt la discussion et invite l'Assemblée à se prononcer sur les amendements éventuels et sur les conclusions du rapporteur.
6. Nul ne peut prendre la parole s'il ne l'a demandée au Président puis obtenue, même s'il est autorisé exceptionnellement par un orateur à l'interrompre.
7. La parole ne pourra être refusée ni pour un rappel au Règlement ni pour répondre à une question soulevée par le rapporteur.
8. Elle est accordée, mais seulement en fin de séance, au Conseiller qui la demande pour un fait personnel.

9. Les Conseillers qui demandent la parole sont inscrits suivant l'ordre de leur demande. Ils parlent de leur place.
10. Si un Conseiller intervient sans avoir obtenu la parole, ou s'il prétend la conserver après que le Président la lui ait retirée, le Président peut déclarer que ses paroles ne figureront pas au procès-verbal.
11. Le Président met un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.
12. Il rappelle à l'ordre le Conseiller qui s'écarte de la question ou tient des propos qui troublent la bonne marche de l'Assemblée ou sont contraires à la loi ou au règlement.
13. Dans le cas d'un rappel à l'ordre non suivi d'effet, le Conseil consulté peut interdire à un Conseiller de prendre la parole pendant la suite de la séance. Si le Conseiller intéressé ne se soumet pas à la décision, la séance peut être suspendue ou même levée et reportée.
14. Tout Conseiller Général peut demander une suspension de séance. Le Président, s'il la lui accorde, en détermine la durée.

Lorsqu'un Président de Groupe demande une suspension de séance, celle-ci lui est accordée de droit. Le Président de l'Assemblée en détermine la durée.

CHAPITRE IX

DES MOTIONS, VŒUX ET PROPOSITIONS

DES AMENDEMENTS

ARTICLE 29

1. Tout Conseiller Général peut déposer par écrit une proposition, une motion ou un vœu à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée Départementale.
2. Cette proposition, cette motion ou ce vœu doit être déposé deux heures au moins avant l'ouverture de la séance, auprès du Président du Conseil Général.

Le Président le transmet à la commission compétente.

La commission fait un rapport à l'Assemblée qui l'examine au plus tard lors de la deuxième réunion suivant la date de son dépôt.
3. En application de l'article L. 1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, un dixième

des électeurs du Nord peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Général l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de sa décision.

Dès réception de cette demande, et après vérification de la qualité des auteurs de cette demande, le Président la transmet à la Commission compétente.

La Commission fait un rapport à l'Assemblée qui l'examine au plus tard lors de la deuxième réunion suivant la date de son dépôt.

ARTICLE 30

Tout Conseiller Général peut déposer une question écrite auprès du Président concernant les affaires qui sont de la compétence du Département.

Le Président doit y répondre par courrier ou courriel dans le délai d'un mois.

Si ce délai s'avère trop court, il en informe son auteur.

ARTICLE 31

1. Au début de chaque séance ordinaire du Conseil Général, pour une durée d'une heure au maximum, le Président appelle l'examen des questions orales. Tout Conseiller Général peut exposer, à cette occasion, une question relative aux affaires départementales ou à un problème politique d'actualité. Les thèmes des questions doivent être déposés deux heures au moins avant l'ouverture de la séance, auprès du Président du Conseil Général. Les questions portant sur un même thème peuvent être rassemblées et examinées ensemble.
2. Le temps consacré à la formulation des questions est réparti à la proportionnelle des Groupes composant l'Assemblée Départementale, dans la limite d'un total de 30 minutes. Les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe disposent d'un temps de parole proportionnel à leur nombre. L'ordre d'intervention des orateurs est déterminé par le Président du Conseil Général, après consultation des Présidents des Groupes.

ARTICLE 32

Les propositions, les motions ou les vœux adoptés, les questions écrites ou orales et leurs réponses, font l'objet d'une publication régulière.

ARTICLE 33

1. Tout conseiller a le droit de présenter des amendements aux textes soumis à la discussion du Conseil Général ou de la Commission Permanente.
2. Les amendements, sur des questions à l'ordre du jour joint à la convocation, sont déposés deux heures au moins avant le début de la séance, auprès du Président du Conseil Général.

En préparation des décisions du Conseil Général et de la Commission Permanente, les Conseillers Généraux peuvent déposer des amendements aux projets de texte qui seront soumis aux commissions. L'avis de la Commission sur ces amendements est joint au rapport.

Les amendements sont rédigés, motivés et signés.

3. Les amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte qu'ils visent.
4. Le Président met les amendements déposés en discussion après l'examen du texte qu'ils tendent à modifier.

Il les fait éventuellement examiner par la commission compétente.

Il les met aux voix avant le vote de ce texte.

5. Si un amendement déposé a déjà fait l'objet d'un examen en commission, le Président ne met en discussion que les conclusions adoptées par la commission.
6. Les amendements sont alors classés et inscrits par référence aux dossiers énumérés à l'ordre du jour.

Lorsqu'ils sont mis en concurrence, les amendements sont mis en discussion dans l'ordre ci-après :

- les amendements de suppression,
- les autres amendements en commençant par ceux qui s'écartent le plus du texte proposé.

7. Si le Président du Conseil Général estime que l'amendement aurait pour conséquence, s'il était adopté, de modifier profondément l'ensemble du texte en discussion, il peut demander que la discussion du texte soit différée et renvoyer ce dernier en commission compétente pour un nouvel examen. Ce renvoi est de droit.

8. La question préalable peut toujours être proposée.

Elle est mise immédiatement en discussion et aux voix.

CHAPITRE X

DES MODES DE VOTATION

ARTICLE 34

Le Conseil Général vote sur les questions soumises à ses délibérations de trois manières :

- à main levée,
- au scrutin public,
- au scrutin secret.

ARTICLE 35

Pour l'application de l'article L. 3121-16 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la constitution de pouvoirs.

Tout Conseiller Général peut déléguer son vote. La délégation doit être écrite, signée et adressée par le délégant au délégué. Un Conseiller Général ne peut disposer de plus d'une délégation.

Pour être valable, la délégation doit être notifiée au Président de séance avant l'ouverture du premier scrutin auquel l'intéressé ne peut prendre part.

ARTICLE 36

1. Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire. Le résultat est constaté conjointement par le Président et le Secrétaire de séance qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre. Le plus jeune Conseiller Général présent assure les fonctions de secrétaire de séance. Il peut se faire aider des services de l'Assemblée Départementale.
2. Il est toujours voté à main levée sur la question préalable, l'ordre du jour, les demandes de priorité, d'ajournement, de renvoi, de clôture de la discussion, de discussion d'urgence sauf s'il y est fait opposition dans les conditions prévues ci-après.

ARTICLE 37

1. Le scrutin public est de droit toutes les fois qu'un groupe ou le sixième des membres présents à la séance le demande, sauf les votes sur les nominations et, en général, les cas où la loi et le règlement prescrivent un mode de votation spécial.

2. La demande de scrutin public doit être faite par écrit et déposée entre les mains du Président. Les noms des signataires sont inscrits au procès-verbal de la séance.
3. Le scrutin public est de droit pour le vote sur l'ensemble du budget.
4. Il est procédé au scrutin public par appel nominal dans les formes suivantes : chaque Conseiller exprime son vote par les mots "oui" ou "non" et signe son bulletin.
5. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ou représentés ont voté, il prononce la clôture du scrutin. Le Secrétaire de séance procède au dépouillement. Il peut se faire aider des services de l'Assemblée départementale. Le Président en proclame le résultat qui est inséré au procès-verbal avec le nom des votants et l'indication de leur vote.

ARTICLE 38

1. Le scrutin secret peut être demandé par un groupe ou un sixième des Conseillers présents.
2. Pour les nominations sont utilisés des bulletins clos portant le nom de ceux qu'on veut élire.
3. Pour les questions autres que les nominations, sont utilisés des bulletins clos portant les uns le mot "oui", les autres le mot "non", les premiers indiquant l'adoption, les seconds le rejet.
4. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ou représentés ont pris part au vote, il prononce la clôture du scrutin. Le Secrétaire de séance procède au dépouillement. Il peut se faire aider des services de l'Assemblée départementale. Il transmet le résultat au Président qui le proclame.

ARTICLE 39

1. Pour toute délibération du Conseil Général, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité.
2. En cas de partage égal des voix, soit à main levée, soit au scrutin public, la voix du Président est prépondérante.
3. Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions n'entrent pas en ligne de compte dans le dénombrement des suffrages exprimés.

ARTICLE 40

1. Les demandes relatives à la question préalable, à l'ordre du jour et à la priorité, sont mises aux voix avant la discussion de la question principale.
2. Tout Conseiller peut demander qu'il soit procédé au vote par division sur un texte soumis à la délibération de l'Assemblée.
3. Avant le vote sur l'ensemble, le Conseil Général peut décider, sur la demande de l'un de ses membres, que le texte sera renvoyé à la commission compétente pour coordination. Ce renvoi pour coordination est de droit si le Président ou la commission le demande.

CHAPITRE XI

DE LA POLICE INTERIEURE ET EXTERIEURE

DU CONSEIL GENERAL

ARTICLE 41

1. Le Président a seul la police de l'Assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit il en dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.
2. Aucune personne autre que celles autorisées ne peut s'introduire dans la salle des débats.
3. Pendant toute la durée des séances, les personnes admises dans les tribunes du public, dans la limite des places disponibles, doivent se tenir en silence.
4. Toute personne donnant des marques d'approbation ou de désapprobation est exclue des tribunes sur-le-champ.
5. Toute communication entre les personnes placées dans les tribunes et les membres du Conseil est interdite pendant les séances.
6. Des places sont réservées dans les tribunes aux anciens membres du Conseil Général, aux fonctionnaires chefs de service et aux membres de la presse accréditée.

CHAPITRE XII

DU REGIME INDEMNITAIRE ET DE LA RETRAITE

ARTICLE 42

1. Les indemnités de fonction sont déterminées selon

les modalités fixées par les articles L. 3123-15 et suivants du code général des collectivités territoriales.

2. En application de l'article L. 3123-20-1 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'un élu qui perçoit une indemnité de fonction et qui n'a pas interrompu toute activité professionnelle ne peut exercer effectivement ses fonctions en cas de maladie, maternité, paternité ou accident, le montant de l'indemnité de fonction qui lui est versée est au plus égal à la différence entre l'indemnité qui lui était allouée antérieurement et les indemnités journalières versées par son régime de protection sociale.
3. Les membres du Conseil Général du Nord peuvent être indemnisés de leurs déplacements, nuitées, repas et frais spécifiques en application de l'article L. 3123-19 du code général des collectivités territoriales.
4. Lorsque le Président du Conseil Général du Nord et les vice-Présidents ayant reçu délégation de celui-ci qui ont interrompu leur activité professionnelle pour exercer leur mandat, utilisent le chèque-service prévu à l'article L. 129-2 du Code du Travail dans les conditions fixées par l'article L. 3123-19-1 du code général des collectivités territoriales, ils peuvent recevoir une aide financière du Conseil Général du Nord.
5. Lorsque le Président du Conseil Général ou tout vice-Président ayant reçu délégation de celui-ci a cessé d'exercer toute activité professionnelle pour l'exercice de son mandat et ne relève plus, à titre obligatoire, d'un régime de sécurité sociale, il est affilié au régime général de la sécurité sociale pour les prestations en nature et en espèce des assurances maladie, maternité, invalidité et décès. Les modalités d'application de cette disposition sont précisées par le décret d'application de l'article L. 3123-20-2 du code général des collectivités territoriales. Les cotisations du Département du Nord et de l'élu sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues par ce dernier en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.
6. Les membres du Conseil Général peuvent constituer une retraite par rente à laquelle doivent participer les élus affiliés. La constitution de cette retraite par rente incombe par moitié à l'élu et par moitié au Département.
7. Les membres du Conseil Général sont affiliés au régime complémentaire de retraite institué au profit des agents non titulaires des collectivités publiques, conformément à l'article L. 3123-23 du code général des collectivités territoriales.

CHAPITRE XIII

DU DROIT A LA FORMATION

ARTICLE 43

1. Conformément aux dispositions des articles L. 3123-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Général ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions dispensée par des organismes agréés par le ministre de l'Intérieur.
2. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.
3. Les pertes de revenu de l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par les articles L. 3123-10 et suivants du code général des collectivités territoriales sont compensés par le Département du Nord dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.
4. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus du Département du Nord.
5. Les dépenses prévues au présent article constituent, pour le Département du Nord, une dépense obligatoire.

CHAPITRE XIV

DE L'HONORARIAT

ARTICLE 44

1. En témoignage exceptionnel d'estime et de reconnaissance, le Conseil Général peut conférer à ses anciens Présidents le titre de Président d'Honneur.
2. Le titre de Conseiller Général honoraire pourra être attribué aux anciens Conseillers Généraux ayant exercé leur mandat pendant dix-huit ans au moins. Il ne pourra être retiré ou refusé que dans les cas où l'intéressé aura fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

CHAPITRE XV

DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT

ARTICLE 45

1. Le présent Règlement pourra être modifié si cela s'avère nécessaire, notamment pour mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires qui pourraient intervenir.
2. Par ailleurs, toute proposition de modification du présent Règlement ne pourra être présentée que par la moitié au moins des membres de l'Assemblée Départementale.
3. Toute demande de modification sera renvoyée à l'examen d'une commission spéciale, dite du Règlement, composée à la représentation proportionnelle des groupes et présidée par le Président du Conseil Général qui en sera membre de droit.

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité.

Indemnités de fonction des membres du Conseil Général

Monsieur le Président fait observer qu'il est proposé de reconduire le régime antérieur qui est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3

DSAD/2011/288

OBJET :

**INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES
DU CONSEIL GENERAL**

L'article L3123-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Général, lorsqu'il est renouvelé, de délibérer sur la fixation des indemnités de ses membres dans les trois mois suivant son installation.

Par ailleurs, l'article L3123-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales dispose que « *les membres du Conseil Général reçoivent pour l'exercice effectif de leurs fonctions une indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* ».

Il apparaît cohérent de reconduire le régime antérieur.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de prévoir le versement de l'indemnité de fonction de base aux Conseillers Généraux fixée par référence au montant du traitement correspondant à 70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximum autorisé pour les départements de plus de 1,25 million d'habitants),
- de majorer de 10 % cette indemnité aux membres de la Commission Permanente,
- de majorer de 40 % cette indemnité aux Vice-Présidents ayant délégation de l'exécutif,
- de fixer l'indemnité du Président par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 45 %.

Pour répondre aux dispositions de l'article L3123-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Général est annexé à la délibération.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Exercice du droit à la formation des membres du Conseil Général

Monsieur le Président note qu'il est proposé de maintenir le système qui a prévalu jusqu'à présent.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 4

DSAD/2011/289

OBJET :

**EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES
DU CONSEIL GENERAL**

Conformément aux dispositions des articles L3123-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Général ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et dispensée par des organismes ayant fait l'objet d'un agrément ministériel.

Dans les conditions fixées par la loi, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement et les pertes de revenus sont compensées par le Département.

L'article L3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Général de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Le Conseil Général détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Depuis que la loi du 3 février 1992 leur en a offert la possibilité, les membres du Conseil Général du Nord qui l'ont souhaité, ont suivi des formations sur les thèmes de leurs choix, en relation avec leurs fonctions électives départementales.

Il apparaît souhaitable de maintenir, dans la limite budgétaire prévue par la loi, le système qui a prévalu jusqu'à présent.

En tant que de besoin, des journées de formation pourraient être organisées, au sein du Conseil Général, sur des thèmes choisis par les Conseillers Généraux eux-mêmes.

Ce dispositif est coordonné par la Direction du Secrétariat de l'Assemblée Départementale qui est à la disposition des groupes d'élus et de chaque Conseiller Général pour répondre à toute demande de formation.

Un crédit de 346 000 € est prévu au budget de l'exercice 2011.

Par ailleurs, certains organismes souhaitent signer, avec le Département, une convention fixant les modalités d'organisation de la formation ainsi que les conditions particulières.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- d'approuver les dispositions reprises dans le présent rapport concernant la formation des membres du Conseil Général,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec les organismes agréés et qui le demandent, les conventions (selon le modèle ci-annexé) et avenants définissant les modalités d'application de la formation des membres du Conseil Général.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Représentation au sein d'organismes et instances divers

Monsieur le Président souligne une répartition arithmétique entre les Groupes.

Monsieur le Président fait remarquer que le nombre d'organismes est très important et qu'il n'est donc pas possible de citer toutes les candidatures. Il souhaite néanmoins insister sur certains de ces organismes et donne ainsi connaissance des candidatures au sein de l'Agence Technique Départementale, du Comité Départemental du Tourisme, de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, ainsi qu'au sein du Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord.

Monsieur le Président note l'approbation de l'Assemblée Départementale concernant les différentes propositions.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 5

DSAD/2011/277

OBJET :

**REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES
ET INSTANCES DIVERS**

L'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *le Conseil Général procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

En conséquence, suite à son renouvellement partiel, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;

- de désigner ses représentants au sein des organismes et instances divers selon les tableaux détaillés ci-dessous et joints au présent rapport :

- I- Organismes Associés,
- II- Comité, Commissions et Conseils sous la responsabilité du Département,
- III- Entente et Institutions interdépartementales,
- IV- Syndicats Mixtes,
- V- Sociétés d'Economie Mixte Locales,
- VI- Groupements Européens,
- VII- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),
- VIII- Comité de Bassin Artois-Picardie et Commissions Locales de l'Eau (CLE),
- IX- Comités, Commissions, Conférences et Conseils sous la responsabilité de l'Etat,
- X- Etablissements Publics et Grand Port Maritime,
- XI- Hôpitaux Départementaux, Etablissements Publics de Santé Mentale et Institut d'Education Motrice,
- XII- Associations,
- XIII- Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formations Professionnelles Agricoles (EPLEFPA), Instituts Universitaires (IUT), Lycée et Universités,
- XIV- Fondation.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein des organismes et instances divers, conformément aux tableaux joints en annexe.

5

ORGANISMES ET INSTANCES
DIVERS

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

5

-I-

ORGANISMES ASSOCIES

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Agence Technique Départementale (ATD) au service des Collectivités Territoriales du Nord</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901</p> <p>Statuts modifiés du 23/05/2005, articles 6 et 8</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u></p> <p><u>M. le Président ou son représentant</u></p> <p>10 conseillers généraux</p>	<p><u>M. Georges FLAMENGT</u> <i>(Arrêté du 03/04/2008)</i></p> <p>M. Philippe LETY M. Jean-Luc PERAT Mme Monique DENISE M. Marc GODEFROY M. Erick CHARTON M. Jean-Claude QUENNESSON M. Guy BRICOUT M. Jean-Luc DETAVERNIER</p>	<p><u>M. Georges FLAMENGT</u> <i>(Arrêté du)</i></p> <p>M. Philippe LETY M. Joël CARBON Mme Delphine BATAILLE M. Erick CHARTON M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Claude QUENNESSON M. Eric RENAUD M. Guy BRICOUT M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Bernard DELVA</p>
2	<p>Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Nord</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901</p> <p>Statuts du 06/10/1999, article 8</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p><u>M. le Président ou son représentant</u></p> <p>14 conseillers généraux</p> <p><i>dont le Vice-Président chargé du tourisme</i></p>	<p><u>M. Alain FAUGARET</u> <i>(Arrêté du 03/04/2008)</i></p> <p>M. Philippe LETY M. Michel GILLOEN M. Georges FLAMENGT Mme Françoise POLNECQ Mme Martine FILLEUL Mme Monique DENISE Mme Danièle THINON Mme Béatrice MULLIER M. Erick CHARTON M. René CHER M. Norbert JESSUS M. Patrick VALOIS M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Jacques HOUSSIN</p>	<p><u>M. Bertrand RINGOT</u> <i>(Arrêté du)</i></p> <p>Mme Delphine BATAILLE M. Philippe LETY M. Michel MANESSE Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marie RUANT M. Laurent COULON Mme Martine FILLEUL M. Alain VANWAEFELGHEM M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean JAROSZ M. Jacques HOUSSIN M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET Mme Sylvie LABADENS</p>

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
3	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE du Nord) dernière désignation : 03/04/2008	Loi n° 77-2 du 03/01/1977 Décret n° 78-172 du 09/02/1978 Statuts du 04/05/1990, articles 7 et 8	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 6 conseillers généraux	M. Serge VAN DER HOEVEN Mme Delphine BATAILLE M. Guy BRICOUT M. Jacques PARENT M. Michel LEFEBVRE M. Jean-René LECERF	M. Jean-Marie RUANT M. Jean SCHEPMAN M. Jacques PARENT M. Michel LEFEBVRE M. Bernard DELVA Mme Brigitte LHERBIER
4	Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Action Sociale et des Familles, article R315-6 Délibération DGAS/2006/2169 du 18/12/2006	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Le Conseil d'Administration est présidé par le Président du Conseil Général</u> <i>Toutefois sur proposition du Président du Conseil Général la présidence du conseil d'administration est assurée par un représentant élu en son sein par le Conseil Général</i> et 4 conseillers généraux <i>2 au titre de la collectivité territoriale de rattachement et 2 au titre de Département financeur</i>	<u>Présidente de l'EPDSAE :</u> Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Jean-Luc CHAGNON M. Jean-Claude DELALONDE M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER	<u>Présidente de l'EPDSAE :</u> Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT Mme Alexandra LECHNER M. Joël CARBON M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER
5	Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord dernière désignation : 03/04/2008	Statuts du 18/05/2009, articles 7 et 9	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 11 conseillers généraux	M. Jean-Luc PERAT Mme Françoise POLNECQ M. Bernard HAESEBROECK Mme Delphine BATAILLE M. Jacques MARISLAUX M. Laurent HOULLIER M. Patrick KANNER Mme Marie FABRE Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) M. Jean-Claude DEBUS M. Christian POIRET	Mme Martine FILLEUL M. Jean-Luc PERAT Mme Delphine BATAILLE M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Michel GILLOEN M. Jean SCHEPMAN M. Alain BRUNEEL M. Aymeric ROBIN M. Christian POIRET Mme Brigitte LHERBIER Mme Sylvie LABADENS

5

-II-

COMITE, COMMISSIONS ET CONSEILS
SOUS LA RESPONSABILITE DU DEPARTEMENT

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p align="center">Comité Départemental de l'Aide à Domicile Famille (CDADF)</p> <p align="right">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Convention du 20/05/2010 avec l'AdéCAF et les CAF, article 31</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p align="center">Co-Piloté par le Vice-Président délégué à l'Enfance et Famille et 2 conseillers généraux</p>	<p align="center">Vice-président délégué à l'Enfance et Famille et Mme Betty GLEIZER M. Jean-Marc GOSSET</p>	<p align="center">Vice-président délégué à l'Enfance et Famille et Mme Marie DEROO M. Jean-Marc GOSSET</p>
2	<p align="center">Commission Consultative du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (CCPEDMA)</p> <p align="right">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, article L541-18</p> <p>Arrêté de M. le Président du 05/06/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p align="center"><u>M. le Président (siège de droit)</u> <u>ou son représentant</u></p> <p align="center">15 conseillers généraux</p>	<p align="center"><u>M. Gérard BOUSSEMART</u> <i>(Arrêté du 03/04/2008)</i></p> <p>Mme Delphine BATAILLE Mme Françoise POLNECQ M. Michel MANESSE M. Philippe LETY M. Michel GILLOEN M. Laurent HOULLIER Mme Monique DENISE M. Philippe DRONSART M. Jacques MARISSIAUX M. Charles BEAUCHAMP M. Serge VAN DER HOEVEN M. Joël WILMOTTE M. Didier DRIEUX M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Jean-Marc GOSSET</p>	<p align="center"><u>M. Gérard BOUSSEMART</u> <i>(Arrêté du)</i></p> <p>M. Jean SCHEPMAN M. Laurent COULON Mme Françoise POLNECQ M. Philippe LETY M. Jacques MARISSIAUX M. Georges FLAMENGT M. Michel MANESSE M. Mehdi MASSROUR M. Alain BRUNEEL M. Serge VAN DER HOEVEN M. Michel LEFEBVRE M. Didier DRIEUX M. Jean-Marc GOSSET M. Joël WILMOTTE Mme Sylvie LABADENS</p>

N°	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
3	Commission Locale d'Information de Gravelines (CLI de Gravelines)	Loi n° 2006-686 du 13/06/2006, article 22 Décret 2008-251 du 12/03/2008, articles 1 et 5 Arrêté du 31/12/2008 Arrêtés nominatifs de M. le Président du Conseil Général du 20/03/2009 dernière désignation : 16 et 17/02/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président (siège de droit)</u> <i>Dans le cas où la commission n'est pas présidée par le Président du Conseil Général, celui-ci en nomme le Président.</i> <i>Le Président du Conseil Général peut désigner, parmi les membres, un vice-président chargé de suppléer le Président de la CLI</i> 9 conseillers généraux	<u>Monsieur le Président siège</u> M. Jean-Claude DELALONDE (nommé Vice-Président de la CLI le 20/03/2009) Mme Marie FABRE M. Joël CARBON M. Roméo RAGAZZO Mme Monique DENISE M. Jean-SCHEPMAN Mme Danièle THINON M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET	<u>M. Bertrand RINGOT</u> M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET
4	Commission Locale d'Information de Société de Maintenance Nucléaire de Maubeuge (CLI de SOMANU)	Loi n° 2006-686 du 13/06/2006, article 22 Décret 2008-251 du 12/03/2008, articles 1 et 5 Arrêté du 02/11/2009 Arrêtés nominatifs de M. le Président du Conseil Général du 30/12/2009 nouvelle désignation : 14 et 15/12/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président (siège de droit)</u> <i>Dans le cas où la commission n'est pas présidée par le Président du Conseil Général, celui-ci en nomme le Président.</i> <i>Le Président du Conseil Général peut désigner, parmi les membres, un vice-président chargé de suppléer le Président de la CLI</i> 4 conseillers généraux	<u>M. Philippe LETY</u> (nommé Président de la CLI le 02/11/2009) M. Philippe DRONSART (nommé Vice-Président de la CLI le 24/09/2010) M. Michel MANESSE M. Jean JAROSZ M. Joël WILMOTTE	<u>M. Philippe LETY</u> M. Michel MANESSE M. Philippe DRONSART M. Jean JAROSZ M. Joël WILMOTTE

N°	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	<p align="center">Conseils de gouvernance des Plans Locaux de Développement Economique (PLDE)</p> <p align="right">dernière désignation : 17/05/2010</p>	Loi n° 2004-809 du 13/08/2004	Suit le sort de l'Assemblée	<p align="center"><u>Le Vice-Président référent :</u></p> <p align="center">11 conseillers généraux (soit un par territoire)</p>	<p align="center">M. Patrick KANNER</p> <p align="center"><u>Communautés Urbaines :</u></p> <p align="center">de Dunkerque, M. Roméo RAGAZZO</p> <p align="center">de Lille Métropole, M. Michel GILLOEN</p> <p align="center"><u>Communautés d'Agglomération :</u></p> <p align="center">du Douaisis, M. Charles BEAUCHAMP</p> <p align="center">de la Porte du Hainaut, M. Michel LEFEBVRE</p> <p align="center">de Valenciennes Métropole, M. Jean-Luc CHAGNON</p> <p align="center"><u>Pays :</u></p> <p align="center">des Moulins de Flandre, M. René DECODTS</p> <p align="center">du Cœur de Flandre, M. Jean-Pierre ALLOSSERY</p> <p align="center">de Pévelois, Mme Béatrice MULLIER</p> <p align="center">du Cambrésis, M. Laurent COULON</p> <p align="center">Sambre Avesnois, M. Jean-Luc PERAT</p> <p align="center"><u>Communauté de Communes :</u></p> <p align="center">du Cœur d'Ostrevent, M. Laurent HOULLIER</p>	<p align="center">Mme Martine FILLEUL</p> <p align="center"><u>Communautés Urbaines :</u></p> <p align="center">de Dunkerque, M. Roméo RAGAZZO</p> <p align="center">de Lille Métropole, M. Marc GODEFROY</p> <p align="center"><u>Communautés d'Agglomération :</u></p> <p align="center">du Douaisis, M. Charles BEAUCHAMP</p> <p align="center">de la Porte du Hainaut, M. Aymeric ROBIN</p> <p align="center">de Valenciennes Métropole, M. Jacques MARISSIAUX</p> <p align="center"><u>Pays :</u></p> <p align="center">des Moulins de Flandre, M. Jean SCHEPMAN</p> <p align="center">du Cœur de Flandre, M. Michel GILLOEN</p> <p align="center">de Pévelois, M. Jean-Marie RUANT</p> <p align="center">du Cambrésis, M. Laurent COULON</p> <p align="center">Sambre Avesnois, M. Jean-Luc PERAT</p> <p align="center"><u>Communauté de Communes :</u></p> <p align="center">du Cœur d'Ostrevent, M. Alain BRUNEEL</p>
6	<p align="center">Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes entre le Département et la SEM Ville renouvelée</p> <p align="right">dernière désignation : 17/05/2010</p>	Code des Marchés Publics, article 8	Suit le sort de l'Assemblée	<p align="center">1 conseiller général élu parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres</p>	<p align="center">M. Joël CARBON</p>	<p align="center">M. Joël CARBON</p>

5

-III-

ENTENTE
ET
INSTITUTIONS INTERDEPARTEMENTALES

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Entente et Institutions	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses (ERZ)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 09/01/1930 Décret du 28/07/1931 Statuts du 08/04/2010, article 5</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Jean-Jacques ANCEAU Mme Delphine BATAILLE M. Albert DESPRES M. Jacques HOUSSIN</p> <p>M. Philippe LETY M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL</p>	<p>M. Jean - Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN M. Albert DESPRES M. Jacques HOUSSIN</p> <p>M. Philippe LETY M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL</p>
2	<p>Institution interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 83-479 du 10/06/1983 Statuts du 07/12/1984, art 4 et 5</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>7 conseillers généraux</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON Mme Monique DENISE M. Jean-Claude DELALONDE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Marie FABRE M. Charles BEAUCHAMP M. André FIGOUREUX M. Jean-Pierre DECOOL</p>
3	<p>Institution interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 83-479 du 10/06/1983 Statuts</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p><u>M. le Président ou son représentant</u></p> <p>4 conseillers généraux</p>	<p><u>M. Charles BEAUCHAMP</u> (Arrêté du 03/04/2008)</p> <p>M. Laurent COULON M. Erick CHARTON M. Albert DESPRES Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)</p>	<p><u>M. Charles BEAUCHAMP</u></p> <p>M. Erick CHARTON M. Georges FLAMENGT M. Albert DESPRES Mme Sylvie LABADENS</p>

5

-IV-

SYNDICATS MIXTES

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-2 à L5722-6</p> <p>Statuts du 20/04/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p>7 conseillers généraux</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE M. Alain BRUNEEL M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL</p>
2	<p>Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5721-1 et suivants</p> <p>Statuts du 02/07/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p>4 conseillers généraux</p>	<p>Mme Danièle THINON M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Claude DELALONDE M. Jean-Pierre DECOOL</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL</p>
3	<p>Syndicat Mixte de la station touristique départementale du Valjoly</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5721-1 et suivants</p> <p>Statuts de 2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p>8 conseillers généraux</p> <p><i>dont le conseiller général du canton de Trélon</i></p>	<p>M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU M. Rémi PAUVROS M. Jean-Luc PERAT M. Georges FLAMENGT M. Jean JAROSZ M. Alain POYART M. René LOCOCHE</p>	<p>M. Philippe LETY M. Rémi PAUVROS M. Michel MANESSE M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean JAROSZ M. Alain POYART M. Bernard DELVA</p>
4	<p>Syndicat Mixte de la gestion du parc naturel régional Scarpe-Escout</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5721-1 à L5721-8</p> <p>Statuts du 07/12/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p><u>"collège du Département du Nord"</u></p> <p>9 conseillers généraux</p>	<p>M. Erick CHARTON Mme Delphine BATAILLE M. Georges FLAMENGT M. Jacques MARISSIAUX M. Laurent HOULLIER M. Laurent COULON M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Guy BRICOUT</p>	<p>M. Erick CHARTON M. Georges FLAMENGT M. Jacques MARISSIAUX M. Laurent COULON Mme Delphine BATAILLE M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Guy BRICOUT M. Christian POIRET</p>

N°	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	<p>Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 98-164 du 13/03/1998</p> <p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5721-9</p> <p>Code de l'Environnement, articles R333-1 à R333-16</p> <p>Statuts du 07/12/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p><u>"collège du Département du Nord"</u></p> <p>11 conseillers généraux</p>	<p>M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY M. Michel MANESSE M. Jean-Jacques ANCEAU Mme Delphine BATALLE M. Jean-Luc PERAT M. Philippe DRONSART M. Jean JAROSZ M. René LOCOCHE M. André DUCARNE M. Alain POYART</p>	<p>M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY M. Michel MANESSE M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT M. Philippe DRONSART M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ M. Bernard DELVA M. René LOCOCHE M. Alain POYART</p>
6	<p>Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5721-9</p> <p>Loi n° 82-1153 du 30/12/1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTT), articles 30-1 et 30-2</p> <p>Statuts du 25/10/2010</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Patrick KANNER M. Rémi PAUVROS M. Jacques MARISSLAUX M. Jean-Claude DEBUS</p> <p>M. Renaud TARDY M. Philippe DRONSART M. Marc GODEFROY M. Guy BRICOUT</p>	<p>Mme Martine FILLEUL M. Rémi PAUVROS M. Bernard BAUDOUX M. Jean-Claude DEBUS</p> <p>M. Joël CARBON M. Marc GODEFROY M. Aymeric ROBIN M. Guy BRICOUT</p>
7	<p>Syndicat Mixte pour la plate-forme multimodale de Douges</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5722-6</p> <p>Statuts du 22/10/2002</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Comité Syndical</u></p> <p>4 conseillers généraux</p>	<p>M. Patrick KANNER M. Jacques MARISSLAUX M. Renaud TARDY M. Jacques HOUSSIN</p>	<p>Mme Martine FILLEUL M. Rémi PAUVROS M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques HOUSSIN</p>

N°	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011								
8	<p align="center">Syndicat Mixte Thiérache Développement</p> <p align="right">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p align="center">Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 et suivants</p> <p align="center">Statuts</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p align="center"><u>au Comité Syndical</u> <u>"Collège Conseils Généraux"</u></p> <p align="center">8 conseillers généraux</p> <p align="center"><i>1 siège par canton compris dans le périmètre du Syndicat</i></p> <p align="center"><u>Cantons concernés :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Trélon</td> <td>Landrecies</td> </tr> <tr> <td>Avesnes-Nord</td> <td>Avesnes-Sud</td> </tr> <tr> <td>Berlaimont</td> <td>Maubeuge-Sud</td> </tr> <tr> <td>Le Quesnoy-Est</td> <td>Solre-le-Château</td> </tr> </table>	Trélon	Landrecies	Avesnes-Nord	Avesnes-Sud	Berlaimont	Maubeuge-Sud	Le Quesnoy-Est	Solre-le-Château	<p align="center">M. Jean-Luc PERAT</p> <p align="center">M. René LOCOCHE</p> <p align="center">M. Jean JAROSZ</p> <p align="center">M. Michel MANESSE</p> <p align="center">M. André DUCARNE</p> <p align="center">M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p align="center">M. Philippe DRONSART</p> <p align="center">M. Philippe LETY</p>	<p align="center"><u>par Canton :</u></p> <p align="center"><i>Trélon</i> M. Jean-Luc PERAT</p> <p align="center"><i>Avesnes-Nord</i> M. Alain POYART</p> <p align="center"><i>Berlaimont</i> M. Bernard BAUDOUX</p> <p align="center"><i>Le Quesnoy-Est</i> M. Michel MANESSE</p> <p align="center"><i>Landrecies</i> M. Bernard DELVA</p> <p align="center"><i>Avesnes-Sud</i> M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p align="center"><i>Maubeuge-Sud</i> M. Philippe DRONSART</p> <p align="center"><i>Solre-le-Château</i> M. Philippe LETY</p>
Trélon	Landrecies													
Avesnes-Nord	Avesnes-Sud													
Berlaimont	Maubeuge-Sud													
Le Quesnoy-Est	Solre-le-Château													

5

-V-

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Sociétés	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Société d'Eau de la Métropole du Nord (S.E.Me.N.)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales articles L1521-1 et suivants.</p> <p>Statuts au 08/06/2004</p> <p><i>Selon les Statuts de l'Assemblée Générale du 10/04/2001, la durée de la Société fixée à 30 ans, prolongée de 10 ans, prendra fin le 11/05/2011</i></p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>à l'Assemblée Générale :</u></p> <p>1 conseiller général</p> <p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p>M. Bernard CARTON M. Gérard BOUSSEMART</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p>M. Gérard BOUSSEMART M. Jean-René LECERF</p>
2	<p>SAEM Euraille</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales article L1521-5.</p> <p>Statuts au 31/12/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général</p>	Mme Betty GLEIZER	Mme Alexandra LECHNER
3	<p>SOCIÉTÉ pour la réalisation et la GÉSTION du Marché d'Intérêt National (SO.GE.MIN) de la région de Lille</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales article L1521-5.</p> <p>Statuts au 12/12/2002</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>à l'Assemblée Générale et à la Commission d'Appel d'Offres :</u></p> <p>1 conseiller général</p> <p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>3 conseillers généraux <i>dont celui siégeant à l'Assemblée Générale et à la Commission d'Appel d'Offres</i></p>	<p>M. Patrick KANNER</p> <p>M. Patrick KANNER M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe WAYMEL</p>	<p>Mme Martine FILLEUL</p> <p>Mme Martine FILLEUL M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe WAYMEL</p>
4	<p>Téles Nord Pas-de-Calais</p> <p>dernière désignation : 19 & 20/01/2009</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales articles L1521-1 et suivants.</p> <p>Statuts au 12/03/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration :</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p>M. Bernard DEROSIER Mme Martine FILLEUL</p>	<p>M. Jean-Pierre ALLOSSERY Mme Joëlle COTTENYE</p>

5

-VI-

GROUPEMENTS EUROPEENS

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Groupements	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Nouveaux représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p align="center">GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai</p> <p align="center">(Groupement Européen de Coopération Territoriale)</p> <p align="right">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p align="center">Délibération du 21/01/2008 DRIPE/2007/43 Statuts, articles 8 & 11</p>	<p align="center">Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p align="center">4 conseillers généraux à l'Assemblée Générale</p> <p align="center"><i>parmi ces 4</i></p> <p align="center">2 conseillers généraux au Bureau</p>	<p align="center"><u>Assemblée Générale</u> M. Renaud TARDY M. Vincent LANNOO M. Patrick KANNER M. Bernard HANICOTTE</p> <p align="center"><u>Bureau</u> M. Renaud TARDY M. Patrick KANNER</p>	<p align="center"><u>Assemblée Générale</u> M. Frédéric MARCHAND M. Medhi MASSROUR M. Aymeric ROBIN M. Bernard HANICOTTE</p> <p align="center"><u>Bureau</u> M. Frédéric MARCHAND M. Bernard HANICOTTE</p>
2	<p align="center">GECT de West Vlaanderen Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale</p> <p align="center">(Groupement Européen de Coopération Territoriale)</p> <p align="right">dernière désignation : 19 & 20/01/2009</p>	<p align="center">Loi n° 2008-352 du 16/04/2008 Statuts</p>	<p align="center">Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p align="center"><u>A l'Assemblée Générale et au Bureau</u></p> <p align="center">1 conseiller général titulaire</p> <p align="center">1 conseiller général suppléant</p>	<p align="center">M. Jean SCHEPMAN</p> <p align="center">Mme Marie FABRE</p>	<p align="center">M. Jean SCHEPMAN</p> <p align="center">M. Michel GILLOEN</p>

5

-VII-

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER
ET D'ETABLISSEMENT RURAL
(SAFER)

N°	Société	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p style="text-align: center;">SAFER Flandres Artois (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)</p> <p style="text-align: right;">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Rural et de la Pêche Maritime, articles L141-6 et R141-4</p> <p style="text-align: center;">Statuts du 06/06/2006</p>	<p style="text-align: center;">Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p style="text-align: center;"><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p style="text-align: center;">1 conseiller général</p> <p style="text-align: center;"><u>Par Comité Technique</u></p> <p style="text-align: center;">1 conseiller général titulaire</p> <p style="text-align: center;">1 conseiller général suppléant</p>	<p style="text-align: center;">M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p style="text-align: center;"><u>Comité technique Nord-Ouest (Lille)</u> M. Michel VANDEVOORDE (T) M. René DECODTS (S)</p> <p style="text-align: center;"><u>Comité technique Nord-Est (Sars et Rosières)</u> M. Jean-Jacques ANCEAU (T) M. Philippe LETY (S)</p>	<p style="text-align: center;">M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p style="text-align: center;"><u>Comité technique Nord-Ouest (Lille)</u> M. Michel GILLOEN (T) Mme Françoise POLNECQ (S)</p> <p style="text-align: center;"><u>Comité technique Nord-Est (Sars et Rosières)</u> M. Jean-Jacques ANCEAU (T) M. Philippe LETY (S)</p>

5

-VIII-

COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE
ET
COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Comité de bassin Artois-Picardie dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Environnement, articles D213-17 à D213-20. Arrêté du 17/06/2008	Suit le sort de l'Assemblée	4 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN Mme Delphine BATAILLE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Marc GOSSET
2	CLE du SAGE de la Lys Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté inter-préfectoral du 06/08/2010	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Collège des Collectivités Territoriales</u> 2 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. Michel GILLOEN	M. Jean SCHEPMAN M. Jacques HOUSSIN
3	CLE du SAGE de la Scarpe Aval Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Environnement, articles R212-4 ainsi que R212-26 et suivants. Arrêté préfectoral du 03/09/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Collège des Collectivités Territoriales</u> 4 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. Georges FLAMENGT M. Eric RENAUD M. Christian POIRET	M. Jean SCHEPMAN M. Georges FLAMENGT M. Eric RENAUD M. Christian POIRET
4	CLE du SAGE de la Sensée Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 27/04/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Collège des Collectivités Territoriales</u> 1 conseiller général	M. Laurent COULON	M. Erick CHARTON

N°	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	<p>CLE du SAGE de l'Audomarois</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Arrêté préfectoral du 02/02/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>1 conseiller général</p>	M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN
6	<p>CLE du SAGE de l'Escaut</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Arrêté préfectoral du 06/08/2008</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>1 conseiller général</p>	Mme Brigitte GUIDEZ	M. Georges FLAMENGT
7	<p>CLE du SAGE du bassin-versant de la Marque et de la Deûle</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Décret n° 2007-1213 du 10/08/2007</p> <p>Arrêté préfectoral renouvelé du 11/07/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>1 conseiller général</p>	M. Gérard BOUSSEMART	M. Gérard BOUSSEMART

N°	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
8	<p>CLE du SAGE du bassin versant de l'Yser</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Arrêté préfectoral du 23/11/2008</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>3 conseillers généraux</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. René DECODTS M. Patrick VALOIS</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS</p>
9	<p>CLE du SAGE du Delta de l'Aa</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Arrêté préfectoral du 01/12/2008</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>3 conseillers généraux</p>	<p>M. Joël CARBON M. Jean-Claude DELALONDE M. Jean-Pierre DECOOL</p>	<p>M. Joël CARBON M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Pierre DECOOL</p>
10	<p>CLE du SAGE Sambre/Avesnois</p> <p>Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.</p> <p>Arrêté inter-préfectoral du 18/10/2004</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Collège des Collectivités Territoriales</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p>M. Jean-Luc PERAT M. Jean JAROSZ</p>	<p>M. Jean-Luc PERAT M. Alain POYART</p>

5

-IX-

COMITE, COMMISSIONS,
CONFERENCES ET CONSEILS
SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) dernière désignation : 13/12/2010	Code de la Santé Publique, article R6313-1-1	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général	M. Michel VANDEVOORDE	M. Michel VANDEVOORDE
2	Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères (CAELVE) dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Education, articles D312-24 et suivants	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général	M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Luc PERAT
3	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) du Nord dernière désignation : 03/04/2008	Décret n° 95-260 du 08/03/1995 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	Mme Jocya VANCOILLIE M. Albert DESPRES M. Joël WILMOTTE	M. Rémi PAUVROS M. Renaud TARDY M. Jean-Marc GOSSET
4	Commissions de surveillance des établissements pénitentiaires du Nord dernière désignation : 03/04/2008	Code de Procédure Pénale, articles D180 et suivants <i>Arrêté préfectoral du 15/05/2009</i> <i>Arrêté préfectoral du 28/05/2009</i> <i>Arrêté préfectoral du 28/05/2009</i> <i>Arrêté préfectoral du 15/05/2009</i> <i>Arrêtés préfectoraux des 28/10/2008 et 26/11/2009</i>	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général par établissement	<u>Maison d'arrêt de Douai</u> M. Jacques MICHON <u>Maison d'arrêt de Dunkerque</u> M. Joël CARBON <u>Centre pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin</u> M. Roger VICOT <u>Centre pénitentiaire de Maubeuge</u> M. Rémi PAUVROS <u>Maison d'arrêt de Valenciennes et Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain</u> M. René CHER <u>Centre de semi-liberté d'Haubourdin</u> M. Daniel RONDELAERE	<u>Maison d'arrêt de Douai</u> M. Jacques MICHON <u>Maison d'arrêt de Dunkerque</u> M. Joël CARBON <u>Centre pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin</u> M. Roger VICOT <u>Centre pénitentiaire de Maubeuge</u> M. Rémi PAUVROS <u>Maison d'arrêt de Valenciennes et Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain</u> M. Eric RENAUD <u>Maison d'arrêt d'Haubourdin</u> <u>Centre pénitentiaire d'Amoëuilin</u> M. Daniel RONDELAERE

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	<p>Commission Départementale chargée de dresser la liste d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire Enquêteur</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code de l'Environnement, articles D123-34 à D123-37	Suit le sort de l'Assemblée	<p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Gérard BOUSSEMART</p> <p>Mme Betty GLEIZER</p>	<p>M. Gérard BOUSSEMART</p> <p>M. Medhi MASSROUR</p>
6	<p>Commission Départementale compétente en vue de l'attribution des bourses nationales d'études du second degré</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code de l'Education, articles D531-37 et D531-38	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux	<p>M. Marc GODEFROY</p> <p>M. Bernard BAUDOUX</p>	<p>M. Laurent COULON</p> <p>Mme Joëlle COTTENYE</p>
7	<p>Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage (CDCGV)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi n° 2000-614 du 05/07/2000, article 1</p> <p>Décret n° 2001-540 du 25/06/2001</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>Le Président</u> <u>(siège de droit avec le Préfet du Nord)</u> <u>ou son représentant</u> et</p> <p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Rémi PAUVROS</p> <p>M. Michel GILLOEN</p> <p>M. Serge VAN DER HOEVEN</p> <p>Mme Brigitte LHERBIER</p> <p>M. Roger VICOT</p> <p>Mme Danièle THINON</p> <p>M. Jean JAROSZ</p> <p>M. Luc MONNET</p>	<p><u>M. Roger VICOT</u> et</p> <p>M. Vincent LANNOO</p> <p>M. Michel GILLOEN</p> <p>M. Serge VAN DER HOEVEN</p> <p>Mme Brigitte LHERBIER</p> <p>Mme Alexandra LECHNER</p> <p>M. Michel VANDEVOORDE</p> <p>M. Jean JAROSZ</p> <p>M. Luc MONNET</p>
8	<p>Commission Départementale d'Aménagement Foncier sous la responsabilité de l'Etat (CDAE)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code Rural et de la Pêche Maritime, article L121-8	Suit le sort de l'Assemblée	<p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p>Mme Delphine BATAILLE</p> <p>M. René DECODTS</p> <p>M. Patrick VALOIS</p> <p>M. Philippe LETY</p> <p>M. Roméo RAGAZZO</p> <p>M. Georges FLAMENGT</p> <p>Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)</p>	<p>M. Philippe LETY</p> <p>M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p>M. Stéphane DIEUSAERT</p> <p>Mme Françoise POLNECQ</p> <p>M. Roméo RAGAZZO</p> <p>M. Georges FLAMENGT</p> <p>Mme Sylvie LABADENS</p>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
9	Commission Départementale de la Cohésion Sociale (CDCS) dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Action Sociale et des Familles, article R145-6	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général	M. Rémi PAUVROS	M. Roger VICOT
10	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) dernière désignation : 03/04/2008	Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 8 et 9 Code de l'Environnement, articles R341-17 et suivants. Arrêté préfectoral du 20/09/2006 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	au "Collège de représentants élus des collectivités territoriales" <u>M. le Président ou son représentant</u> 2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants <u>répartis au sein de Formations Spécialisées :</u> <i>Formations nature, publicité, faune sauvage captive :</i> 2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants <i>Formation sites et paysages :</i> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <i>Formation carrières :</i> <u>M. le Président ou son représentant</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <i>Comité de pilotage et des groupes de travail de la Formation carrières :</i> <u>M. le Président ou son représentant</u>	<u>Mme Delphine BATAILLE</u> <i>(Arrêté du 02/06/2008)</i> M. René DECODTS Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) Mme Martine FILLEUL M. André DUCARNE <u>Formations nature, publicité, faune sauvage captive :</u> M. René DECODTS Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) Mme Martine FILLEUL M. André DUCARNE <u>Formation sites et paysages :</u> M. René DECODTS Mme Martine FILLEUL <u>Formation carrières :</u> <u>Mme Delphine BATAILLE</u> <i>(Arrêté du 02/06/2008)</i> Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) M. André DUCARNE <u>Comité de pilotage et des groupes de travail de la Formation carrières :</u> <u>Mme Delphine BATAILLE</u> <i>(Arrêté du 02/06/2008)</i>	<u>M. Jean SCHEPMAN</u> <i>(Arrêté du)</i> M. Michel GILLOEN Mme Sylvie LABADENS Mme Françoise POLNECQ M. Guy BRICOUT <u>Formations nature, publicité, faune sauvage captive :</u> M. Michel GILLOEN Mme Sylvie LABADENS Mme Françoise POLNECQ M. Guy BRICOUT <u>Formation sites et paysages :</u> M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ <u>Formation carrières :</u> <u>M. Jean SCHEPMAN</u> <i>(Arrêté du)</i> M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ <u>Comité de pilotage et des groupes de travail de la Formation carrières :</u> <u>M. Jean SCHEPMAN</u> <i>(Arrêté du)</i>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
11	Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT) dernière désignation : 03/04/2008	Loi n° 90-568 du 02/07/1990 modifiée Décret n° 2007-448 du 25/03/2007 Arrêté préfectoral du 03/08/2010	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	M. Bernard CARTON M. Charles BEAUCHAMP M. Gérard BOUSSEMART M. Jean-Luc PERAT	M. Charles BEAUCHAMP M. Stéphane DIEUSAERT M. Jean-Marie RUANT M. Jean-Marc GOSSET
12	Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR) dernière désignation : 03/04/2008	Code de la Route, articles R411-10 à R411-12	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Section spécialisée :</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <u>Section spécialisée :</u> 5 conseillers généraux titulaires 5 conseillers généraux suppléants <u>Section spécialisée :</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <u>Section spécialisée :</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	<u>Conduite et enseignement de la conduite</u> M. Roméo RAGAZZO Mme Jocya VANCOILLIE <u>Epreuves et compétitions sportives</u> M. Bernard CARTON Mme Danièle THINON M. Joël CARBON M. Jean JAROSZ M. Bernard HANICOTTE Mme Béatrice MULLIER M. Laurent HOULLIER Mme Jocya VANCOILLIE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Luc MONNET <u>Chargée des demandes d'agrèments des personnes et des organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière</u> M. Roméo RAGAZZO Mme Jocya VANCOILLIE <u>De "l'agrèment des gardiens de fourrière et de leurs installations"</u> M. Roger VICOT M. Luc MONNET	<u>Conduite et enseignement de la conduite</u> M. Rémi PAUVROS M. Roméo RAGAZZO <u>Epreuves et compétitions sportives</u> M. Rémi PAUVROS M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Jean JAROSZ M. Bernard HANICOTTE M. Frédéric MARCHAND M. Michel MANESSE Mme Marie FABRE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Luc MONNET M. Mehdi MASSROUR Mme Alexandra LECHNER M. Roger VICOT M. Luc MONNET

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
13	Commission Départementale de réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale dernière désignation : 03/04/2008	Arrêté ministériel du 04/08/2004, articles 3, 5 et 6	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires et 4 conseillers généraux suppléants	M. Bernard HAESEBROECK (Titulaire) Mme Marie DEROO (Suppléant) M. Laurent COULON (Suppléant) Mme Marie FABRE (Titulaire) M. Joël CARBON (Suppléant) M. Alain POYART (Suppléant)	Mme Marie FABRE (Titulaire) M. Joël CARBON (Suppléant) M. Philippe LETY (Suppléant) M. Alain POYART (Titulaire) Mme Joëlle COTTENYE (Suppléant) M. Jean-Claude DULIEU (Suppléant)
14	Commission Départementale des Objets Mobiliers (CDOM) dernière désignation : 03/04/2008	Décret n° 94-83 du 19/01/1994 modifié Arrêté préfectoral du 20/11/2007 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	Mme Martine FILLEUL M. Jean-René LECERF Mme Betty GLEIZER M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean-René LECERF Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Claude DEBUS
15	Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP) dernière désignation : 03/04/2008	Décret 2006-1410 du 21/11/2006. Arrêté Préfectoral du 08/08/2007. Arrêté Préfectoral du 27/01/2009.	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président (président de droit)</u> <u>ou son représentant</u> 2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	<u>M. Bernard CARTON</u> <i>(Arrêté du 12/06/2008)</i> M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP M. Joël CARBON M. Albert DESPRES	<u>M. Georges FLAMENGT</u> <i>(Arrêté du)</i> M. Joël CARBON M. Alain POYART M. Charles BEAUCHAMP M. Guy BRICOUT
16	Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) dernière désignation : 03/04/2008	Code du Travail, article R5112-14	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <u>et sa Formation Spécialisée (IAE) :</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	M. Rémi PAUVROS Mme Marie DEROO <u>en matière d'Insertion par l'Activité Economique :</u> M. Rémi PAUVROS Mme Marie DEROO	M. Roger VICOT Mme Marie DEROO <u>en matière d'Insertion par l'Activité Economique :</u> M. Roger VICOT Mme Marie DEROO
17	Commission du Jury Criminel dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Procédure Pénale, article 262	1 an	5 conseillers généraux	Mme Delphine BATAILLE M. Gérard BOUSSEMART M. Michel MANESSE M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Brigitte LHERBIER	M. Gérard BOUSSEMART Mme Delphine BATAILLE M. Michel MANESSE M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Brigitte LHERBIER

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
18	<p>Commission Interdépartementale de Répartition du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (CIRFDTF)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Impôts, article 1648A</p> <p>Décret n° 88-988 du 17/10/1988 modifié</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p>7 conseillers généraux titulaires</p> <p>7 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Bernard CARTON M. Bernard HAESEBROECK M. Laurent HOULLIER M. Jean-Luc PERAT M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. René LOCOCHE</p> <p>M. Roméo RAGAZZO M. Joël CARBON M. Philippe LETY Mme Danièle THINON M. Eric RENAUD M. Alain POYART M. Jean-René LECERF</p>	<p>M. Joël CARBON M. Bernard HAESEBROECK M. Jean-Luc PERAT M. Georges FLAMENGT M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. Alain POYART</p> <p>M. Roméo RAGAZZO M. Philippe LETY Mme Marie FABRE Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Eric RENAUD M. René LOCOCHE M. Jean-René LECERF</p>
19	<p>CLIS du centre de stockage de déchets SITA FD à Haulchin (Commission Locale d'Information et de Surveillance)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Environnement, articles R125-5 à R125-8</p> <p>Arrêté préfectoral du 03/11/2006</p>	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	<p>M. Norbert JESSUS M. Michel LEFEBVRE M. Jean-Luc DETAVERNIER</p>	<p>M. Jacques MARISSIAUX M. Michel LEFEBVRE M. Jean-Luc DETAVERNIER</p>
20	<p>Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Forestier, articles R4-1 à R4-5</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>Mme Delphine BATAILLE</p> <p>M. Philippe LETY</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p>M. Philippe LETY</p>
21	<p>Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CRJSVA)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 28 et 30</p> <p>Décret n° 2006-672 du 08/06/2006</p> <p>Arrêté préfectoral du 11/05/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>Mme Danièle THINON</p> <p>M. Jean-Pierre ALLOSSERY</p>	<p>Mme Delphine BATAILLE</p> <p>M. Laurent COULON</p>
22	<p>Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)</p> <p>dernière désignation : 25/10/2010</p>	<p>Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 28 et 29</p> <p>Décret n° 2006-672 du 08/06/2006</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>A l'Assemblée plénière</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Jean-Luc PERAT</p> <p>Mme Betty GLEIZER</p>	<p>M. Jean-Luc PERAT</p> <p>Mme Alexandra LECHNER</p>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
23	<p>Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (CoREAMR)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R313-45 à R313-47</p> <p>Arrêté préfectoral du 11/05/2007</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p>M. Patrick KANNER</p>	<p>M. Jean-Jacques ANCEAU</p> <p>M. Georges FLAMENGT</p>
24	<p>Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)</p> <p>denière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code du Patrimoine, article L612-1</p> <p>Arrêté préfectoral du 12/09/2008</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p> <p><u>Section Recours :</u> 2 conseillers généraux titulaires</p> <p>2 conseillers généraux suppléants</p>	<p>Mme Martine FILLEUL (Arrêté du 25/08/2008)</p> <p>Mme Delphine BATAILLE (Arrêté du 25/08/2008)</p> <p><u>Section Recours :</u> Mme Delphine BATAILLE M. Charles BEAUCHAMP</p> <p>M. René DECODTS M. Albert DESPRES</p>	<p>M. Jean-Pierre ALLOSSERY</p> <p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p><u>Section Recours :</u> M. Jean SCHEPMAN Mme Sylvie LABADENS</p> <p>M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Guy BRICOUT</p>
25	<p>Commissions Consultatives de l'Environnement pour les Aéroports</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p> <p>dernière désignation : 13/12/2010</p>	<p>Code de l'Environnement, articles R.571-70 et suivants</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>Aérodrome de Valenciennes-Denain</u></p> <p>1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u></p> <p>1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u></p> <p>1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant</p> <p><u>Aérodrome de Maubeuge-Elesmes</u></p> <p>1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant</p>	<p><u>Aérodrome de Valenciennes-Denain</u></p> <p>M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u></p> <p>M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u></p> <p>M. Patrick KANNER Mme Béatrice MULLIER</p> <p><u>Aérodrome de Maubeuge-Elesmes</u></p> <p>M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY</p>	<p><u>Aérodrome de Valenciennes-Denain</u></p> <p>M. Jacques MARISSIAUX M. Norbert JESSUS</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u></p> <p>M. Daniel RONDELAERE M. Jean-René LECERF</p> <p><u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u></p> <p>M. Daniel RONDELAERE M. Jean-Marie RUANT</p> <p><u>Aérodrome de Maubeuge-Elesmes</u></p> <p>M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY</p>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
29	<p>Conseil des Rivages de Nord Pas-de-Calais Picardie</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code de l'Environnement, articles L322-13 et R322-30, R322-31	Suit le sort de l'Assemblée	<p>2 conseillers généraux titulaires</p> <p>2 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN Mme Delphine BATAILLE</p> <p>M. Jean-Claude DELALONDE M. Joël CARBON</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Pierre DECOOL</p> <p>M. Joël CARBON M. Stéphane DIEUSAERT</p>
30	<p>Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Nord</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Loi n° 91-647 du 10/07/1991 modifiée, article 55 Décret n° 91-1266 du 19/12/1991 modifié, article 145	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	<p>M. Renaud TARDY Mme Betty GLEIZER Mme Brigitte LHERBIER</p>	<p>M. Renaud TARDY Mme Alexandra LECHNER Mme Brigitte LHERBIER</p>
31	<p>Conseil Départemental de la Santé de la Protection Animale du Département du Nord (CDSPA)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R214-1 et suivants Arrêtés préfectoraux du 12/12/2006, 2006-76 et 2006-77	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>M. le Président</u> <u>ou son représentant</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p><u>M. Jean-Jacques ANCEAU</u> <i>(Arrêté du 09/11/2008)</i></p> <p>M. Philippe LETY M. Jacques HOUSSIN</p>	<p><u>M. Jean-Jacques ANCEAU</u></p> <p>M. Philippe LETY M. Jean-Pierre DECOOL</p>
32	<p>Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	Code de l'Éducation, articles R234-1 à R234-15	Suit le sort de l'Assemblée	<p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>Mme Marie FABRE M. Marc GODEFROY M. Bernard BAUDOUX M. Jean-Claude DEBUS</p> <p>Mme Betty GLEIZER M. Jacques MARISSIAUX M. Jacques MICHON M. Jean-René LECERF</p>	<p>M. Laurent COULON Mme Alexandra LECHNER M. Bernard BAUDOUX Mme Joëlle COTTENYE</p> <p>M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Marc RUANT M. Albert DESPRES M. Jean-Claude DEBUS</p>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
33	<p>Conseil Départemental de l'Éducation Nationale dans le Département (CDEN)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p> <p>dernière désignation : 28/09/2010</p>	<p>Code de l'Éducation, article R235-1 à R235-11-1</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p> <p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>M. le Président (Président de droit) ou son représentant</u></p> <p>5 conseillers généraux titulaires</p> <p>5 conseillers généraux suppléants</p> <p>1 personnalité qualifiée titulaire</p>	<p><u>M. Bernard BAUDOUX</u> (Arrêté du 03/04/2008)</p> <p>M. Marc GODEFROY Mme Marie DEROO Mme Betty GLEIZER M. Jacques MICHON M. Jean-Claude DEBUS</p> <p>M. Jacques MARISSIAUX Mme Danièle THINON Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jean-René LECERF</p> <p><u>M. Jean-Paul CABOCHE</u> (Arrêté du 28/09/2010)</p>	<p><u>M. Bernard BAUDOUX</u></p> <p>M. Laurent COULON Mme Marie DEROO Mme Françoise POLNECQ M. Albert DESPRES M. Jean-Claude DEBUS</p> <p>M. Jacques MARISSIAUX Mme Alexandra LECHNER M. Jean-Marc RUANT M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Joëlle COTTENYE</p> <p><u>M. Jean-Paul CABOCHE</u></p>
34	<p>Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de la Santé Publique, articles R1416-1 à R1416-6</p> <p>Code de la Santé Publique, article R1416-5</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p>2 conseillers généraux titulaires</p> <p>2 conseillers généraux suppléants</p> <p><u>au sein de la Commission spécialisée</u></p> <p>1 conseiller général désigné par le Président du Conseil Général parmi les membres du CoDERST</p>	<p>Mme Delphine BATAILLE M. Patrick VALOIS</p> <p>M. Joël CARBON M. Didier DRIEUX</p> <p><u>pour les déclarations d'insalubrités de logement lors des réunions de Lille et Valenciennes</u></p> <p>M. Joël CARBON (Arrêté du 24/12/2008)</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Didier DRIEUX</p> <p>M. Charles BEAUCHAMP M. Stéphane DIEUSAERT</p> <p>M. Charles BEAUCHAMP</p>
35	<p>Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux Victimes et de Lutte contre la Drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 2006-665 du 07/06/2006 modifié, article 12</p> <p>Arrêté préfectoral du 19/05/2010</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>M. le Président ou son représentant</u></p> <p>4 conseillers généraux</p>	<p><u>Mme Betty GLEIZER</u> (Arrêté du 03/04/2008)</p> <p>M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Luc CHAGNON M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER</p>	<p><u>Mme Françoise POLNECQ</u></p> <p>M. Jean-Luc PERAT M. Marc GODEFROY M. Michel LEFEBVRE M. Brigitte LHERBIER</p>

N°	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
36	<p>Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi n° 2004-811 du 13/08/2004</p> <p>Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, article 13</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>"Collège des Elus"</u></p> <p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p>M. Daniel RONDELAERE M. Michel GILLOEN M. Laurent COULON M. Didier DRIEUX</p> <p>M. Philippe LETY M. Joël CARBON Mme Betty GLEIZER M. Jean-Marc GOSSET</p>	<p>M. Daniel RONDELAERE M. Michel GILLOEN M. Laurent COULON M. Didier DRIEUX</p> <p>M. Joël CARBON Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Jean-Marc GOSSET</p>
37	<p>Conseil Départemental pour les Anciens Combattants et la Mémoire de la Nation</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de de la Guerre, article R575</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>"1er collège"</u></p> <p>1 conseiller général</p>	<p>M. Roméo RAGAZZO</p>	<p>M. Roméo RAGAZZO</p>
38	<p>Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural du Nord (CDACR du Nord)</p> <p>dernière désignation : 20/10/2008</p> <p>dernière désignation : 15/12/2008</p>	<p>Décret 92-952 modifié du 03/09/1992</p> <p>Code Général des Impôts, article 1648 AA</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>M. le Président (Co-président de droit) ou son représentant</u></p> <p>4 conseillers généraux titulaires</p> <p>4 conseillers généraux suppléants</p>	<p><u>M. Patrick KANNER</u> (Arrêté du 02/07/2008)</p> <p>M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Jacques ANCEAU M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Luc DETAVERNIER</p> <p>M. Michel MANESSE M. Michel GILLOEN M. Jean JAROSZ M. Didier DRIEUX</p>	<p><u>Mme Martine FILLEUL</u></p> <p>M. Jean-Jacques ANCEAU M. Michel MANESSE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Luc DETAVERNIER</p> <p>M. Michel GILLOEN M. Jean SCHEPMAN M. Jean JAROSZ M. Didier DRIEUX</p>

5

-X-

ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET
GRAND PORT MARITIME

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Etablissement Public de gestion Immobilière du NORd/PAS-de-Calais (EPINORPA)</p> <p>Dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi n° 2000-1208 du 13/12/2000, article 191</p> <p>Décret n° 2002-358 du 15/03/2002, article 1</p>	Suit le sort le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p>M. Didier MANIER M. Jacques MICHON</p>	<p>M. Didier MANIER M. Christian POIRET</p>
2	<p>Etablissement Public Foncier du Nord/Pas-de-Calais (EPF Nord/Pas-de-Calais)</p> <p>Dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Décret n° 90-1154 du 19/12/1990 modifié, article 6</p> <p>Arrêté préfectoral du 14/09/2010</p>	Suit le sort le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>4 conseillers généraux</p>	<p>M. Philippe LETY M. Patrick KANNER M. Bernard BAUDOUX M. Christian POIRET</p>	<p>Mme Martine FILLEUL M. Georges FLAMENGT M. Bernard BAUDOUX M. Christian POIRET</p>
3	<p>Grand Port Maritime de Dunkerque</p> <p>Dernière désignation : 15/12/2008</p>	<p>Code des Ports Maritimes, articles R102-1 et R102-2</p>	Suit le sort le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil de surveillance</u></p> <p>1 conseiller général</p>	<p>M. Jean-Claude DELALONDE</p>	<p>M. Bertrand RINGOT</p>

5

-XI-

HÔPITAUX DEPARTEMENTAUX,
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE MENTALE
ET INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Hôpital Départemental de Felleries-Liessies dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Surveillance</u> <u>M. le Président (membre de droit) ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>M. Philippe LETY</u> <i>(Arrêté du 27/05/2010)</i> M. Jean-Jacques ANCEAU	<u>M. Philippe LETY</u> <i>(arrêté du)</i> M. Jean-Jacques ANCEAU
2	Hôpital Départemental de Zuydcoote dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Surveillance</u> <u>M. le Président (membre de droit) ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>M. Joël CARBON</u> <i>(Arrêté du 27/05/2010)</i> Mme Danièle THINON	<u>M. Joël CARBON</u> <i>(arrêté du)</i> M. Alain VANWAEFELGHEM
3	EPSM de l'Agglomération Lilloise à Saint-André dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Surveillance</u> <u>M. le Président (membre de droit) ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT</u> <i>(Arrêté du 27/05/2010)</i> M. Erick CHARTON	<u>Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT</u> <i>(arrêté du)</i> M. Mehdi MASSROUR
4	EPSM de Lille Métropole d'Armentières dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Surveillance</u> <u>M. le Président (membre de droit) ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>M. Bernard HAESEBROECK</u> <i>(Arrêté du 27/05/2010)</i> Mme Françoise POLNECQ	<u>M. Bernard HAESEBROECK</u> <i>(arrêté du)</i> Mme Françoise POLNECQ
5	EPSM des Flandres de Bailleul dernière désignation : 17/05/2010	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Surveillance</u> <u>M. le Président (membre de droit) ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>M. Michel VANDEVOORDE</u> <i>(Arrêté du 27/05/2010)</i> M. René DECODTS	<u>M. Michel VANDEVOORDE</u> <i>(arrêté du)</i> M. Jacques PARENT
6	Etablissement public départemental de l'Institut d'Education Motrice de Zuydcoote (IEM de Zuydcoote) dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R315-6 et suivants	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Le Conseil d'Administration est présidé par le Président du Conseil Général</u> <i>Toutefois sur proposition du Président du Conseil Général, la présidence du conseil d'administration est assurée par un représentant élu en son sein, par le Conseil Général</i> et 4 conseillers généraux	M. Joël CARBON Mme Danièle THINON Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Marc GOSSET	M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Jean-Marc GOSSET

5

-XII-

ASSOCIATIONS

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS 59)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 28/10/2004 (art. 5 et 9)</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>"Membres fondateurs" à l'Assemblée Générale</u> et <u>"Membres du collège des pouvoirs publics" au Conseil d'Administration :</u></p> <p>3 conseillers généraux</p>	<p>M. Rémi PAUVROS M. Didier MANIER M. Bernard HANICOTTE</p>	<p>Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO M. Bernard HANICOTTE</p>
2	<p>Aire Métropolitaine de Lille</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Délib DPAAE/2007/1736 du 21/01/2008 Statuts du 18/09/2008 (art. 6)</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>à l'Assemblée Générale</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Patrick KANNER</p> <p>M. Laurent HOULLIER</p>	<p>Mme Martine FILLEUL</p> <p>M. Marc GODEFROY</p>
3	<p>Opal'Air</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u></p> <p>2 conseillers généraux titulaires</p> <p>2 conseillers généraux suppléants</p>	<p>Mme Delphine BATAILLE M. Joël CARBON</p> <p>Mme Monique DENISE Mme Danièle THINON</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Marc GOSSET</p> <p>M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL</p>
4	<p>AREMA</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Bernard CARTON</p> <p>M. Roger VICOT</p>	<p>M. Jean SCHEPMAN</p> <p>M. Roger VICOT</p>

N°	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	AREMASSE dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts et Règlement Intérieur de l'Association	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	Mme Delphine BATAILLE M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE
6	Nord-Actif, Fonds Départemental pour l'Insertion et l'Emploi dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 09/06/2010 (art. 4)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membre de droit à l'Assemblée Générale</u> 1 conseiller général	M. Patrick KANNER	M. Jacques PARENT
7	Boutique de Gestion ESPACE (BGE) dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Statuts du 31/05/2007 (art. 9)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général	M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL
8	Centre Régional de Phytosociologie Conservatoire Botanique National de Bailleul (CRP/CBNB) dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 19/05/2010 (art. V et VII)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membres de droit à l'Assemblée Générale</u> 3 conseillers généraux	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS
9	Comité Régional du Tourisme Nord/Pas-de-Calais (CRT Nord/Pas-de-Calais) dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Code du Tourisme, article L131-4 Statuts du 30/06/2008 (art. 5)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membre de droit à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général	Mme Danièle THINON	M. Bertrand RINGOT

N°	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
10	<p>Ecomusée de l'Avesnois</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 18/05/2009 (art. 9)</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>au Conseil d'Administration,</u> <u>"Collège des pouvoirs publics"</u></p> <p>2 conseillers généraux</p>	<p>M. Philippe LETY M. Jean JAROSZ</p>	<p>M. Philippe LETY M. Bernard DELVA</p>
11	<p>Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts (art. 4) et Règlement Intérieur</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Jacques MARISSIAUX M. Jacques MICHON</p>	<p>M. Rémi PAUVROS M. Eric RENAUD</p>
12	<p>Mission Bassin Minier du Nord/Pas-de-Calais</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 26/06/2007 (art. 7 et 10) Convention bi-partite 2010-2012</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>au Collège des membres Fondateurs</u></p> <p>4 conseillers généraux à l'Assemblée Générale</p> <p>2 conseillers généraux parmi les 4 sont au Conseil d'Administration</p>	<p><u>Assemblée Générale</u> M. Patrick KANNER M. Laurent HOULLIER M. Serge VAN DER HOEVEN M. Christian POIRET</p> <p><u>Conseil d'Administration</u> M. Patrick KANNER M. Serge VAN DER HOEVEN</p>	<p><u>Assemblée Générale</u> Mme Martine FILLEUL M. Erick CHARTON M. Serge VAN DER HOEVEN M. Christian POIRET</p> <p><u>Conseil d'Administration</u> Mme Martine FILLEUL M. Serge VAN DER HOEVEN</p>
13	<p>Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes dans le Douaisis</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 28/05/2009 (art. 7 et 9)</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Erick CHARTON M. Jacques MICHON</p>	<p>M. Erick CHARTON M. Alain BRUNEEL</p>

N°	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
14	Musée Portuaire de Dunkerque (ACMAPOR) dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Statuts de 2008 (art. 5 et 7)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 2 conseillers généraux membres de droit	Mme Martine FILLEUL M. Jean-Claude DELALONDE	M. Alain VANWAEFELGHEM M. Patrick VALOIS
15	Plate-Forme Lille Métropole Initiative (Association LMI) dernière désignation : 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 10/06/2010	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général	M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL
16	Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL du Nord) dernière désignation : 06/04/2009	Statuts du 13/11/2008 (art. 8) Règlement Intérieur du 10/12/2008 (art. 5)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> <u>M. le Président (membre de droit)</u> <u>ou son représentant</u> 1 conseiller général	<u>M. Bernard CARTON</u> <i>(Arrêté du 16/04/2009)</i> M. Laurent COULON	<u>M. Philippe DRONSART</u> M. Marc GODEFROY
17	Réseau Euro-méditerranéen pour la protection des Mineurs Isolés (REMI) dernière désignation : 29/03/2010	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 16/06/2006	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Comité Exécutif</u> <u>"Membres institutionnels"</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	M. Fabien THIEME M. Renaud TARDY	M. Fabien THIEME M. Frédéric MARCHAND
18	Réseau des Agglomérations de Flandres, Hainaut, Artois Et Littoral (RAFHAEL) dernière désignation : 17/05/2010	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 12/07/2000	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membres fondateurs</u> <u>au Conseil d'Administration</u> 2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	M. Jean-Luc PERAT M. Michel GILLOEN M. Georges FLAMENGT M. Jacques PARENT	M. Jean-Luc PERAT Mme Sylvie LABADENS M. Michel GILLOEN M. Guy BRICOUT

5

-XIII-

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATIONS
PROFESSIONNELLES AGRICOLES (EPLFPA),
INSTITUTS UNIVERSITAIRES (IUT),
LYCEE ET UNIVERSITES

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p>EPLEFPA des Flandres (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formations Professionnelles Agricoles)</p> <p><i>Regroupement des EPLEFPA de Dunkerque et de Lomme</i></p> <p>dernière désignation : 13/12/2010</p>	<p>Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 et R811-17</p> <p><i>Arrêté préfectoral du 19/11/2009 modifié</i></p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Roger VICOT</p> <p>Mme Danièle THINON</p>	<p>M. Roger VICOT</p> <p>Mme Françoise POLNECQ</p>
2	<p>EPLEFPA de Raisnes (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 à R811-24</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Eric RENAUD</p> <p>M. Serge VAN DER HOEVEN</p>	<p>M. Eric RENAUD</p> <p>M. Aymeric ROBIN</p>
3	<p>IUT du Littoral St-Omer - Dunkerque</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Education, article L713-9</p> <p>Statuts du 21/09/2006 (art. 5)</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration</u></p> <p>1 conseiller général</p>	Mme Monique DENISE	Mme Marie FABRE
4	<p>Lycée Agricole départemental de Douai-Wagnonville</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 à R811-24</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Philippe LETY</p> <p>M. Erick CHARTON</p>	<p>M. Philippe LETY</p> <p>M. Erick CHARTON</p>
5	<p>Université de Lille I - CUEEP (Centre Université Economie d'Education Permanente)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Education, article L713-9</p> <p>Statuts du Centre Universitaire</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général</p>	M. Marc GODEFROY	M. Marc GODEFROY

N°	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
6	<p>Université de Lille I - IUT A (Institut Universitaire de Technologie)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Éducation, article L713-9 Statuts du 20/03/1995 (art. 6)</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT</p> <p>Mme Betty GLEIZER</p>	<p>Mme Alexandra LECHNER</p> <p>Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT</p>
7	<p>Université de Lille I - UFR de Géographie et d'Aménagement</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Éducation, article L713-9 Statuts (art. 4 et 6)</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général titulaire</p> <p>1 conseiller général suppléant</p>	<p>M. Laurent HOULLIER</p> <p>M. Patrick KANNER</p>	<p>M. Jean-Marc RUANT</p> <p>M. Mehdi MASSROUR</p>
8	<p>Université de Lille II - Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique (STAPS)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Éducation, article L713-3 Statuts du 19/10/1989 modifiés le 05/11/2009</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil de Faculté :</u></p> <p>1 conseiller général</p>	<p>M. Jean-Luc PERAT</p>	<p>M. Marc GODEFROY</p>
9	<p>IUT B de l'Université de Lille III (Institut Universitaire de Technologie)</p> <p>dernière désignation : 15/04/2004</p>	<p>Code de l'Éducation, articles L713-9 et L719-3 Statuts du 05/10/2000 (art. 7)</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général</p> <p><i>Désignation en alternance avec le Conseil Général du Pas-de-Calais. Désignation pour le Conseil Général du Nord en 2011.</i></p>	<p>M. Michel-François DELANNOY</p>	<p>M. Vincent LANNOO</p>
10	<p>Université de Lille III</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Éducation, article L712-3 Statuts du 13/06/2008 (art. 4)</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil d'Administration :</u></p> <p>1 conseiller général</p>	<p>Mme Martine FILLEUL</p>	<p>Mme Alexandra LECHNER</p>
11	<p>Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code de l'Éducation, article L712-6 Statuts de l'Université</p>	Suit le sort de l'Assemblée	<p><u>au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)</u></p> <p>1 conseiller général</p>	<p>M. Fabien THIEME</p>	<p>M. Fabien THIEME</p>

5

-XIV-

FONDATION

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Fondation	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	<p data-bbox="331 316 479 363">Institut Pasteur de Lille</p> <p data-bbox="383 485 562 533">dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p data-bbox="577 316 833 363">Décret du 01/04/1898 Statuts du 25/06/1973 (art. 4)</p>	<p data-bbox="857 316 972 363">Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p data-bbox="1032 268 1290 323"><u>Membres de droit au Conseil d'Administration</u></p> <p data-bbox="1070 357 1252 405">1 conseiller général titulaire</p> <p data-bbox="1070 464 1252 512">1 conseiller général suppléant</p>	<p data-bbox="1357 357 1621 381">M. Michel VANDEVOORDE</p> <p data-bbox="1375 480 1603 504">M. Jean-Luc CHAGNON</p>	<p data-bbox="1659 357 1924 381">M. Michel VANDEVOORDE</p> <p data-bbox="1682 480 1901 504">Mme Martine FILLEUL</p>

Représentation au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur le Président rappelle que les règles de représentation au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont prévues à l'article L1424-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux qu'il a décidé de ne pas siéger au sein du conseil d'administration du SDIS et ajoute qu'il a l'intention d'en confier la présidence à Monsieur Daniel RONDELAERE.

Monsieur le Président donne connaissance de la liste des 22 candidats titulaires et des 22 candidats suppléants.

Monsieur le Président fait remarquer que la composition de l'Assemblée Départementale ne permet pas aux Non Inscrits d'être présents dans de nombreux organismes. Il s'engage à avoir des réunions régulières avec les Non Inscrits afin de les informer des grands dossiers du Département du Nord et demande à son Cabinet d'organiser, dans un délai bref, ces premières rencontres de travail.

Suite à l'énumération de Monsieur le Président qui fait apparaître 5 représentants du Groupe Communiste-Front de Gauche au sein du SDIS, Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le chiffre annoncé initialement était de 4.

Après avoir consulté Monsieur Daniel RONDELAERE, Monsieur le Président suspend la séance à 15 heures 24 afin de procéder à une vérification.

Monsieur le Président reprend la séance à 15 heures 27.

Monsieur le Président apporte des précisions concernant la répartition des Groupes au sein du SDIS : 15 élus du Groupe Socialiste et apparentés, 4 du Groupe Communiste-Front de Gauche et 3 du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président note que l'Assemblée Départementale valide la liste des candidatures proposée.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 6

DSAD/2011/276

OBJET :

REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est administré par un conseil d'administration, composé notamment de représentants du Département.

Le conseil d'administration est présidé par le Président du Conseil Général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par lui.

Le nombre de sièges attribués au Département a été fixé à 22 sur 30, par décision du conseil d'administration du SDIS en date du 5 mars 2008 et par arrêté préfectoral du 2 avril 2008.

L'article L1424-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : *« Les représentants du Département sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil Général en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ».*

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire 21 conseillers généraux titulaires, le Président du Conseil Général, Président de droit du conseil d'administration, occupant un siège non soumis à élection et 22 conseillers généraux suppléants pour représenter le Département au sein du conseil d'administration du SDIS, conformément au tableau ci-joint.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein du conseil d'administration du SDIS (Le Président du Conseil Général décidant de ne pas siéger au conseil d'administration), conformément au tableau joint en annexe.

6

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
(CASDIS)

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

Représentation au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)

Monsieur le Président rappelle que la CDCI devrait être installée le 29 avril prochain et précise qu'à cette occasion, le Préfet devrait présenter sa première réflexion sur le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il met en exergue les enjeux de la loi et souligne le pouvoir particulièrement important du Préfet.

Monsieur le Président indique que les représentants du Conseil Général au sein de la CDCI sont au nombre de 6 et signale qu'il y a une liste complémentaire de 3 membres. Il ajoute que la répartition est faite en fonction du poids politique des différents Groupes de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président donne connaissance des candidatures et constate l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 7

DSAD/2011/291

OBJET :

**REPRESENTATION AU SEIN DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION
INTERCOMMUNALE (CDCI)**

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales renforce substantiellement les pouvoirs de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale et modifie sa composition.

Désormais, dans sa formation plénière, elle comprend 10 % de représentants du Conseil Général, au

lieu de 15 % antérieurement.

La CDCI doit être, exceptionnellement, renouvelée intégralement et installée avant le 30 avril 2011. Compte tenu de son renouvellement partiel, le Conseil Général doit procéder à l'élection de ses représentants au plus tard le 17 avril.

Un arrêté préfectoral, en date du 10 février 2011, a fixé le nombre de sièges à 62 pour la CDCI du Nord, dont six au bénéfice du Conseil Général du Nord.

Les représentants du Conseil Général sont élus par celui-ci à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les listes de candidats doivent être établies sous forme de listes de conseillers généraux élus et comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur, soit neuf candidats.

Lorsque le siège d'un membre devient vacant, à la suite du décès de celui-ci, de sa démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire six représentants du Conseil Général pour siéger au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein de la CDCI, conformément au tableau joint en annexe.

7

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

Organismes	Texte de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
<p>Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-43, et R5211-22 à 24</p> <p>Arrêté préfectoral du 10/02/2011</p> <p>dernière désignation : 03/04/2008</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p>à la "Formation Plénière"</p> <p>6 conseillers généraux</p>	<p><u>Au nombre de 8 :</u></p> <p>M. Georges FLAMENGT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Michel MANESSE M. Michel GILLOEN M. Patrick KANNER M. Jacques MICHON M. Joël WILMOTTE M. Luc MONNET</p>	<p><u>Au nombre de 6 :</u></p> <p><u>Liste 1 :</u></p> <p>M. Patrick KANNER M. Didier MANIER Mme Martine FILLEUL M. Alain BRUNEEL M. Jean-René LECERF M. Bernard DELVA</p> <p><u>Liste complémentaire :</u></p> <p>M. Jacques MARISSIAUX M. Georges FLAMENGT M. Jean-Marc GOSSET</p>

Représentation au sein du conseil d'administration des collèges publics

Monsieur le Président rappelle le principe de représentation instauré par le Conseil Général. Il indique que cette règle permet de respecter les grands équilibres territoriaux et politiques de l'Assemblée Départementale et propose donc de la garder.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 8

DSAD/2011/274

OBJET :

**REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS**

Les articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education disposent que le conseil d'administration des collèges publics comprend notamment un représentant de la collectivité de rattachement et son suppléant désignés en son sein par le Conseil Général.

Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné, membre titulaire, le Conseiller Général suppléant étant présenté par le titulaire.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, de nouvelles désignations doivent être effectuées.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985 ;
- de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges publics, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges publics, conformément au tableau joint en annexe.

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE							
CANTON D'AVESNES-SUR-HELPE-SUD							
Avesnelles	Renaud Barrault	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT	T S M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT
Sains du Nord	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT	T S M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT
CANTON DE BAVAY							
Bavay	Jean Lemaire de Belges		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX	T S M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX
Feignies	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX	T S M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX
CANTON DE BERLAIMONT							
Aulnoye-Aymeries	Félix del Marle		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ	T S M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ
Berlaimont	Gilles de Chin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ	T S M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ
CANTON D'HAUMONT							
Hautmont	Auguste Périer		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART	T S M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART
Hautmont	Pierre de Ronsard		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART	T S M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART
Hautmont	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART	T S M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE							
CANTON DE LANDRECIES							
Landrecies	Dupleix	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. André DUCARNE M. Alain POYART	T S M. Bernard DELVA M. Alain POYART
CANTON DE MAUBEUGE-NORD							
Jeumont	Charles de Gaulle		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY
Jeumont	Eugène Thomas		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY
Maubeuge	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Ernest Coutelle		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Guillaume Budé		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Vauban		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART	T S M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
CANTON DE MAUBEUGE-SUD							
Ferrière-la-Grande	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY	T S M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY
Louvroil	Jacques Brel		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY	T S M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY

COLLEGES PUBLICS		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE								
CANTON QUESNOY-EST								
Poix-du-Nord	Montaigne	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT	T S	M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT
Le Quesnoy	Eugène Thomas		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT	T S	M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT
CANTON SOLRE-LE-CHÂTEAU								
Cousolre	Alfred Jennepin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU	T S	M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU
Solre-le-Château	du Solrézis		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe LETY M. Philippe DRONSART	T S	M. Philippe LETY M. Philippe DRONSART
CANTON DE TRELON								
Fourmies	Camille Claudel		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Fourmies	Joliot Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Fourmies	Léo Lagrange		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Trélon	Denis Saurat		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	T S	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI							
CANTON DE CAMBRAI-EST							
Cambrai	Fénelon	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	Mme Brigitte GUIDEZ Mme Delphine BATAILLE	T S M. Nicolas SIEGLER Mme Sylvie LABADENS
Cambrai	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Brigitte GUIDEZ M. Laurent COULON	T S M. Nicolas SIEGLER M. Didier DRIEUX
Iwuy	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Brigitte GUIDEZ Mme Delphine BATAILLE	T S M. Nicolas SIEGLER Mme Sylvie LABADENS
CANTON DE CAMBRAI-OUEST							
Cambrai	Lamartine		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Didier DRIEUX (le 13/12/2010) M. Guy BRICOUT (le 13/12/2010)	T S M. Didier DRIEUX M. Guy BRICOUT
Cambrai	Paul Duez		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010) M. Didier DRIEUX	T S Mme Sylvie LABADENS M. Didier DRIEUX
CANTON DE CARNIERES							
Avesnes-les-Aubert	Paul Langevin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Delphine BATAILLE M. Georges FLAMENGT	T S Mme Delphine BATAILLE M. Georges FLAMENGT
CANTON DU CATEAU-CAMBRESIS							
Le Cateau-Cambrésis	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent COULON M. Michel MANESSE	T S M. Laurent COULON M. Michel MANESSE

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI							
CANTON DE CLARY							
Caudry	Jacques Prévert	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Guy BRICOUT Mme Delphine BATAILLE	T S M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS
Caudry	Jean Monnet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)	T S M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS
Walincourt-Selvigny	François Villon		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Guy BRICOUT M. Didier DRIEUX	T S M. Guy BRICOUT M. Didier DRIEUX
CANTON DE MARCOING							
Gouzeaucourt	Pharamond Savary		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)	T S M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS
Masnières	Jacques Prévert		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)	T S M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS
CANTON DE SOLESMES							
Solesmes	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Georges FLAMENGT Mme Delphine BATAILLE	T S M. Georges FLAMENGT Mme Delphine BATAILLE

COLLEGES PUBLICS		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DOUAI								
CANTON D'ARLEUX								
Arleux	Val de la Sensée	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON	T S	M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON
CANTON DE DOUAI-NORD								
Douai	Albert Châtelet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP
Douai	Gayant		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP
Flines-lez-Râches	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON	T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON
Lallaing	Frédéric Joliot Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON	T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON
Sin le Noble	Anatole France		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON	T S	M. Jacques MICHON M. Alain BRUNEEL
Waziers	Romain Rolland		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jacques MICHON M. Alain BRUNEEL
CANTON DE DOUAI-NORD-EST								
Auby	Victor Hugo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Erick CHARTON M. Laurent HOULLIER	T S	M. Erick CHARTON M. Jacques MICHON
Roost-Warendin	Docteur Ernest Schaffner		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Erick CHARTON M. Laurent HOULLIER	T S	M. Erick CHARTON M. Jacques MICHON
CANTON DE DOUAI-SUD								
Aniche	Théodore Monod		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Charles BEAUCHAMP
Dechy	Paul Langevin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Jacques MICHON
Douai	André Streinger		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Jacques MICHON
Masny	Robert Desnos		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Jean-Claude QUENNESSON

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DOUAI							
CANTON DE DOUAI-SUD-OUEST							
Lambres-lez-Douai	André Malraux	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T S M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER
Douai	André Canivez		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T S M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER
Douai	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T S M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER
CANTON DE MARCHIENNES							
Marchiennes	Marguerite Yourcenar		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON	T S M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON
Pecquencourt	Maurice Schumann		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON	T S M. Jean-Claude QUENNESSON M. Alain BRUNEEL
Somain	Louis Pasteur		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Charles BEAUCHAMP	T S M. Jean-Claude QUENNESSON M. Alain BRUNEEL
Somain	Victor Hugo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Charles BEAUCHAMP	T S M. Jean-Claude QUENNESSON M. Alain BRUNEEL
CANTON D'ORCHIES							
Orchies	du Pévèle		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET	T S M. Jean Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE							
CANTON DE BAILLEUL-NORD-EST							
Bailleul	Maxime Deyts	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN	T S M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN
CANTON DE BERGUES							
Bergues	Wenceslas Cobergher		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN	T S M. André FIGOUREUX M. Patrick VALOIS
Crochte	du Looweg		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Monique DENISE M. Joël CARBON	T S M. André FIGOUREUX M. Patrick VALOIS
CANTON DE BOURBOURG							
Bourbourg	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	T S M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS
Watten	Jacques Prévert		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	T S M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS
CANTON DE CASSEL							
Cassel	Robert le Frison		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. René DECODTS Mme Françoise POLNECQ	T S M. Stéphane DIEUSAERT M. Jean-Marc GOSSET
CANTON DE COUDEKERQUE-BRANCHE							
Coudekerque-Branche	Boris Vian		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël CARBON Mme Monique DENISE	T S M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM
Coudekerque-Branche	du Westhoek		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël CARBON Mme Monique DENISE	T S M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM
Coudekerque-Branche	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël CARBON Mme Monique DENISE	T S M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM
Dunkerque	Arthur Van Hecke		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël CARBON Mme Marie FABRE	T S M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM
Dunkerque	Guilleminot		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Joël CARBON Mme Marie FABRE	T S M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE							
CANTON DE DUNKERQUE-EST							
Bray-Dunes	du Septentrion	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE	T S M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
Dunkerque	Gaspard Malo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE	T S M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
Dunkerque	Paul Machy		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE	T S M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
CANTON DE DUNKERQUE-OUEST							
Cappelle-la-Grande	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE Mme Monique DENISE	T S Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Dunkerque	Lucie Aubrac (ancien Michel de Swaën)		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO	T S Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Saint Pol sur Mer	Jean Deconinck		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO	T S Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Saint Pol sur Mer	Robespierre		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO	T S Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
CANTON DE GRANDE SYNTHÉ							
Dunkerque	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE	T S M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE
Grande-Synthe	Anne Frank		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE	T S M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT
Grande-Synthe	du Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE	T S M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT
Grande-Synthe	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE	T S M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE							
CANTON DE GRAVELINES							
Gravelines	Pierre et Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jean-Claude DELALONDE S M. Roméo RAGAZZO		T M. Bertrand RINGOT S M. Roméo RAGAZZO
Loon-Plage	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jean-Claude DELALONDE S M. Roméo RAGAZZO		T M. Bertrand RINGOT S M. Roméo RAGAZZO
Grand-Fort-Philippe	Jean Monnet		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jean-Claude DELALONDE S M. Roméo RAGAZZO		T M. Bertrand RINGOT S M. Roméo RAGAZZO
CANTON DE HAZEBROUCK-NORD							
Hazebrouck	des Flandres	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T M. Jean-Pierre ALLOSSERY S M. René DECODTS		T M. Jean-Pierre ALLOSSERY S Mme Françoise POLNECQ
CANTON DE HAZEBROUCK-SUD							
Hazebrouck	Fernande Benoist		Suit le sort de l'Assemblée		T Mme Françoise POLNECQ S M. Michel GILLOEN		T Mme Françoise POLNECQ S M. Michel GILLOEN
CANTON DE HONDSCHOOTE							
Hondschoote	Lamartine		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jean SCHEPMAN S Mme Monique DENISE		T M. Jean SCHEPMAN S M. Alain VANWAEFELGHEM

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE							
CANTON DE MERVILLE							
Estaires	Henri Durez		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jacques PARENT S Mme Françoise POLNECQ	T M. Jacques PARENT S Mme Françoise POLNECQ	
Merville	Henri Dunant		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jacques PARENT S Mme Françoise POLNECQ	T M. Jacques PARENT S Mme Françoise POLNECQ	
CANTON DE STEENVOORDE							
Steenvoorde	Antoine de Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Jean-Marc GOSSET S M. Jean-Pierre DECOOL	T M. Jean-Marc GOSSET S M. Stéphane DIEUSAERT	
CANTON DE WORMHOUT							
Wormhout	du Houtland		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Patrick VALOIS S M. Jean-Pierre DECOOL	T M. Patrick VALOIS S M. Jean-Pierre DECOOL	

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE							
CANTON D'ARMENTIÈRES							
Armentières	Desrousseaux	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE	T S M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE
Armentières	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE	T S M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE
Houplines	Roger Salengro		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE	T S M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE
CANTON DE LA BASSEE							
La Bassée	Albert Schweitzer		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe WAYMEL M. Jean-Marc GOSSET	T S M. Philippe WAYMEL M. Jean-Marc GOSSET
CANTON DE CYSOING							
Cysoing	Paul Eluard		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Luc MONNET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T S M. Luc MONNET Mme Joëlle COTTENYE
Cappelle-en-Pévèle	Simone Veil		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Luc MONNET (le 25/10/2010) M. Jean-Luc DETAVERNIER (le 25/10/2010)	T S M. Luc MONNET M. Jean-Luc DETAVERNIER
CANTON DE HAUBOURDIN							
Haubourdin	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART
Haubourdin	Le Parc		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART
Loos	Professeur Albert Debeyre		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART
Loos	René Descartes		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART
Wavrin	Léon Blum		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE							
CANTON DE LANNOY							
Hem	Albert Camus	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	Mme Jocy VANCOILLIE M. Bernard CARTON	T S Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET
Hem	Elsa Triolet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Jocy VANCOILLIE M. Bernard CARTON	T S Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET
Leers	Alphonse Daudet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Jocy VANCOILLIE M. Alain FAUGARET	T S Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET
Lys-lez-Lannoy	Gambetta		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Jocy VANCOILLIE M. Bernard CARTON	T S Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET
CANTON DE LILLE-EST							
Hellemmes-Lille	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard DEROSIER M. Marc GODEFROY	T S M. Frédéric MARCHAND Mme Alexandra LECHNER
Lille	Boris Vian		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard DEROSIER Mme Betty GLEIZER	T S M. Frédéric MARCHAND Mme Alexandra LECHNER
CANTON DE LILLE-NORD							
La Madeleine	de Flandre		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude DEBUS M. Jean-René LECERF	T S M. Jean-Claude DEBUS M. Jean-René LECERF
CANTON DE LILLE-NORD-EST							
Lille	Carnot		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Betty GLEIZER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND
Lille	Henri Matisse		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER	T S Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND
Mons-en-Baroeul	Descartes		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER	T S Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND
Mons-en-Baroeul	François Rabelais		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER	T S Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants	
ARRONDISSEMENT DE LILLE								
CANTON DE LILLE-OUEST								
Lambersart	Anne Frank	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
Lambersart	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
Marquette-lez-Lille	Professeur Albert Debeyre		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
Saint André	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	T S	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
CANTON DE LILLE-SUD								
Lille	Louise Michel		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER	T S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER
Lille	Paul Verlaine		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER	T S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER
CANTON DE LILLE-SUD-EST								
Lille	Franklin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Faches Thumesnil	Jean Mermoz		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Faches Thumesnil	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Ronchin	Anatole France		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Ronchin	Gernez-Rieux		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S	M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE							
CANTON DE LILLE-SUD-OUEST							
Lille	Wazemmes (regroupement des collèges Albert Camus et Jean Macé)	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Patrick KANNER (le 20/10/2008) Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT (le 20/10/2008)	T S M. Patrick KANNER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Lille	Claude Levi-Strauss (ancien Madame de Staël)		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Patrick KANNER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T S M. Patrick KANNER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
CANTON DE LOMME							
Lomme	Guy Mollet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK	T S M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK
Lomme	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK	T S M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK
Lomme	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK	T S M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK
CANTON DE MARCQ-EN-BAROEUL							
Marcq-en-Baroeul	du Lazaro		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER	T S M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER
Marcq-en-Baroeul	Rouges Barres		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER	T S M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER
CANTON DE PONT-A-MARCQ							
Ostricourt	Henri Matisse		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Béatrice MULLIER M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Jean-Marie RUANT M. Gérard BOUSSEMART
Pont-à-Marcq	Françoise Dolto		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Béatrice MULLIER M. Luc MONNET	T S M. Jean-Marie RUANT M. Gérard BOUSSEMART
Thumeries	Albert Camus		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Béatrice MULLIER M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Jean-Marie RUANT M. Gérard BOUSSEMART

COLLEGES PUBLICS		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE								
CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE								
Comines	Philippe de Comynnes	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE	T S	M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE
Pérenchies	Jacques Monod		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE	T S	M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE
CANTON DE ROUBAIX-CENTRE								
Roubaix	Baudelaire		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON	T S	M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR
Roubaix	Jean-Baptiste Lebas		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON	T S	M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR
Roubaix	Théodore Monod (ancien Jean-Jacques Rousseau)		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON	T S	M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR
CANTON DE ROUBAIX-EST								
Roubaix	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET	T S	M. Mehdi MASSROUR M. Renaud TARDY
Watteelos	Emile Zola		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET	T S	M. Mehdi MASSROUR M. Renaud TARDY
Watteelos	Pablo Neruda		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET	T S	M. Mehdi MASSROUR M. Renaud TARDY
CANTON DE ROUBAIX-NORD								
Roubaix	Albert Samain		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON	T S	M. Alain FAUGARET M. Mehdi MASSROUR
Roubaix	Anne Frank		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON	T S	M. Alain FAUGARET M. Mehdi MASSROUR
Watteelos	Gustave Nadaud		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON	T S	M. Alain FAUGARET M. Mehdi MASSROUR

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE							
CANTON DE ROUBAIX-OUEST							
Croix	Boris Vian	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN	T S M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN
Roubaix	Sévigé		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN	T S M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN
Wasquehal	Albert Calmette		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN	T S M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN
CANTON DE SECLIN-NORD							
Lesquin	Théodore Monod		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Dany WATTEBLED Mme Béatrice MULLIER	T S M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
Wattignies	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
Wattignies	Voltaire		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART	T S M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
CANTON DE SECLIN-SUD							
Annoeullin	Albert Ball		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	T S M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED
Gondécourt	G.R. Hergé		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	T S M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED
Provin	Etienne Dolet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	T S M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED
Seclin	Jean Demailly		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	T S M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED

COLLEGES PUBLICS		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE								
CANTON DE TOURCOING-NORD								
Halluin	Robert Schuman	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Linselles	Henri Matisse		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Roncq	Paul Eluard		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Tourcoing	Lucie Aubrac		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	T S	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
CANTON DE TOURCOING-NORD-EST								
Neuville-en-Ferrain	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010) Mme Marie DEROO	T S	M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO
Tourcoing	Albert Roussel		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010) Mme Marie DEROO	T S	M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO
CANTON DE TOURCOING-SUD								
Mouvoux	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF	T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF
Tourcoing	Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF	T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF
Tourcoing	Mendès France		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF	T S	Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE							
CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCQ-NORD							
Villeneuve-d'Ascq	Léon Blum	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Éducation Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR	T S M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR
Villeneuve-d'Ascq	Molière		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR	T S M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR
CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCQ-SUD							
Villeneuve-d'Ascq	Arthur Rimbaud		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER	T S Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER
Villeneuve-d'Ascq	Camille Claudel		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER	T S Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER
Villeneuve-d'Ascq	Le Triolo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Monique LEMPEREUR M. Marc GODEFROY	T S Mme Monique LEMPEREUR M. Marc GODEFROY

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES							
CANTON D'ANZIN							
Anzin	Jules Ferry	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON	T S M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
Beuvrages	Paul Eluard		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON	T S M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
Bruay-sur-l'Escaut	Jean Macé		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON	T S M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
Saint-Saulve	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON	T S M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
CANTON DE BOUCHAIN							
Bouchain	de l'Ostrevant		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS	T S M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS
Lourches	Voltaire		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS	T S M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS
CANTON DE CONDE-SUR-L'ESCAUT							
Condé-sur-l'Escaut	Josquin des Prés		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME	T S M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME
Escautpont	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Serge VAN DER HOEVEN M. René CHER	T S M. Serge VAN DER HOEVEN M. Aymeric ROBIN
Fresnes-sur-l'Escaut	Félicien Joly		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Serge VAN DER HOEVEN M. René CHER	T S M. Serge VAN DER HOEVEN M. Aymeric ROBIN
Vieux-Condé	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME	T S M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES							
CANTON DE DENAIN							
Denain	Bayard	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES	T S M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Denain	Turgot		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES	T S M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Denain	Villars		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES	T S M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Douchy-les-Mines	Emile Littré		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES	T S M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Escaudain	Félicien Joly		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES	T S M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
CANTON DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Rive Droite)							
Mortagne-du-Nord	Fernig		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. René CHER M. Eric RENAUD	T S M. Aymeric ROBIN M. Eric RENAUD
Raismes	Germinal		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. René CHER M. Eric RENAUD	T S M. Aymeric ROBIN M. Eric RENAUD
CANTON DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Rive Gauche)							
Saint-Amand-les-Eaux	Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Eric RENAUD M. René CHER	T S M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN
Saint-Amand-les-Eaux	Moulin Blanc		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Eric RENAUD M. René CHER	T S M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES							
CANTON DE VALENCIENNES-EST							
Marly	Alphonse Terroir	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN	T S M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Onnaing	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN	T S M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Quiévrechain	Jehan Froissart		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN	T S M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Valenciennes	Charles Eisen		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN	T S M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Valenciennes	Watteau		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN	T S M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
CANTON DE VALENCIENNES-NORD							
Petite-Forêt	Gilles de Genne		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc CHAGNON (le 15/12/2008) M. Jacques MARISSIAUX (le 15/12/2008)	T S M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME
Wallers	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX	T S M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME
Valenciennes	Chasse Royale		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX	T S M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME

COLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES							
CANTON DE VALENCIENNES-SUD							
Aulnoy-Jez-Valenciennes	Madame d'Épinay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	T S M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Thiant	Jean-Jacques Rousseau		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	T S M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Trith-Saint-Léger	Paul Langevin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	T S M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Valenciennes	Jean-Baptiste Carpeaux		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	T S M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES

Représentation au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général, si l'Assemblée Départementale le confirme, est représenté par le Conseiller Général du canton concerné.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 9

DSAD/2011/275

OBJET :

**REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PRIVES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION**

L'article L442-8 du Code de l'Education dispose que chaque établissement privé sous contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat prévoit la participation d'un représentant du Département aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur son budget.

Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, de nouvelles désignations doivent être effectuées.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985 ;
- de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association, conformément au tableau joint en annexe.

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE						
CANTON D'AVESNES-SUR-HELPE-SUD						
Avesnes-sur-Helpe	Sainte-Thérèse	Article L442-B du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jean-Jacques ANCEAU	M. Jean-Jacques ANCEAU
CANTON DE BAVAY						
Bavay	Notre-Dame de l'Assomption		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean JAROSZ	M. Jean JAROSZ
CANTON DE BERLAIMONT						
Aulnoye-Aymeries	Sainte-Jeanne d'Arc		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard BAUDOUX	M. Bernard BAUDOUX
CANTON DE MAUBEUGE-NORD						
Jeumont	Sainte-Bernadette		Suit le sort de l'Assemblée		M. Rémi PAUVROS	M. Rémi PAUVROS
CANTON DE MAUBEUGE-SUD						
Maubeuge	Notre-Dame de Grâce		Suit le sort de l'Assemblée		M. Philippe DRONSART	M. Philippe DRONSART
CANTON DE TRELON						
Fourmies	Saint-Pierre		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Luc PERAT

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI						
CANTON DE CAMBRAI-EST						
Cambrai	Jeanne d'Arc	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Brigitte GUIDEZ	M. Nicolas SIEGLER
CANTON DE CLARY						
Villers-Outréaux	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Guy BRICOUT	M. Guy BRICOUT
CANTON DE SOLESMES						
Solesmes	Saint-Michel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Georges FLAMENGT	M. Georges FLAMENGT

COLLEGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI						
CANTON DE DOUAI-NORD						
Douai	Saint-Jean	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jacques MICHON	M. Jacques MICHON
Douai	Sainte-Clotilde		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques MICHON	M. Jacques MICHON
CANTON DE DOUAI-SUD						
Aniche	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Laurent HOULLIER	M. Alain BRUNEEL
CANTON DE MARCHIENNES						
Somain	Sainte-Anne		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude QUENNESSON	M. Jean-Claude QUENNESSON
CANTON D'ORCHIES						
Orchies	Notre-Dame de la Providence		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Jean-Luc DETAVERNIER

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE						
CANTON DE BAILLEUL-NORD-EST						
Nieppe	Saint-Martin	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Michel VANDEVOORDE	M. Michel VANDEVOORDE
Bailleul	Immaculée Conception		Suit le sort de l'Assemblée		M. Michel GILLOEN	M. Michel VANDEVOORDE
CANTON DE BERGUES						
Bergues	Saint-Winoc		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Monique DENISE	M. André FIGOUREUX
CANTON DE BOURBOURG						
Bourbourg	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre DECOOL	M. Jean-Pierre DECOOL
Watten	Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre DECOOL	M. Jean-Pierre DECOOL
CANTON DE CASSEL						
Cassel	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. René DECODTS	M. Stéphane DIEUSAERT
CANTON DE COUDEKERQUE-BRANCHE						
Coudekerque-Branche	de la Salle		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON
Dunkerque	Fénelon		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON
Dunkerque	Notre-Dame des Dunes		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST						
Saint Pol sur Mer	du Sacré-Coeur	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Marie FABRE	Mme Marie FABRE
CANTON DE GRANDE-SYNTHÉ						
Grande-Synthe	René Bonpain		Suit le sort de l'Assemblée		M. Roméo RAGAZZO	M. Roméo RAGAZZO
CANTON DE GRAVELINES						
Gravelines	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DELALONDE	M. Bertrand RINGOT
CANTON DE HAZEBROUCK-NORD						
Hazebrouck	Saint-Jacques		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre ALLOSSERY	M. Jean-Pierre ALLOSSERY
CANTON D'HONDSCHOOOTE						
Hondschoote	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN
CANTON DE MERVILLE						
Estaires	du Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques PARENT	M. Jacques PARENT
Merville	Saint-Robert		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques PARENT	M. Jacques PARENT
CANTON DE STEEVOORDE						
Steenvoorde	Notre-Dame de Lourdes		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean-Marc GOSSET
CANTON DE WORMHOUT						
Wormhout	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick VALOIS	M. Patrick VALOIS

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE						
CANTON D'ARMENTIERES						
Armentières	Saint-Charles	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Bernard HAESEBROECK	M. Bernard HAESEBROECK
Armentières	Saint-Jude		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard HAESEBROECK	M. Bernard HAESEBROECK
CANTON DE LA BASSEE						
La Bassée	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Philippe WAYMEL	M. Philippe WAYMEL
CANTON DE CYSOING						
Cysoing	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Luc MONNET	M. Luc MONNET
CANTON DE HAUBOURDIN						
Haubourdin	La Sagesse		Suit le sort de l'Assemblée		M. Daniel RONDELAERE	M. Daniel RONDELAERE
CANTON DE LANNOY						
Hem	Saint-Paul		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Jocya VANCOILLIE	Mme Joëlle COTTENYE
CANTON DE LILLE-CENTRE						
Lille	Saint-Paul		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Martine FILLEUL	Mme Martine FILLEUL
CANTON DE LILLE-EST						
Lille	Sainte-Claire		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard DEROSIER	M. Frédéric MARCHAND
Hellemmes-Lille	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard DEROSIER	M. Frédéric MARCHAND
CANTON DE LILLE-NORD						
La Madeleine	Saint-Jean		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS
Lille	Notre-Dame de la Paix		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS
Lille	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE						
CANTON DE LILLE-NORD-EST						
Mons-en-Baroeul	Lacordaire	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Betty GLEIZER	Mme Alexandra LECHNER
CANTON DE LILLE-OUEST						
Lambersart	Dominique Savio		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO
Lambersart	Sainte-Odile		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO
Saint-André	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO
CANTON DE LILLE-SUD-OUEST						
Lille	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER
Lille	Saint-Pierre - Saint-Nicolas		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER
Lille	Thérèse d'Avila		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER
CANTON DE LOMME						
Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Roger VICOT	M. Roger VICOT
CANTON DE MARCO-EN-BAROEUL						
Bondues	La Croix Blanche		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF
Marcq-en-Baroeul	de Marcq		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF
Marcq-en-Baroeul	Ecole Active Bilingue Jeannine Manuel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE						
CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE						
Comines	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques HOUSSIN	M. Jacques HOUSSIN
Pérenchies	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques HOUSSIN	M. Jacques HOUSSIN
CANTON DE ROUBAIX-CENTRE						
Roubaix	Jeanne d'Arc	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY
Roubaix	Pascal		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY
Roubaix	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY
Roubaix	Saint-Michel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY
CANTON DE ROUBAIX-EST						
Wattrelos	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard CARTON	M. Mehdi MASSROUR
CANTON DE ROUBAIX-NORD						
Roubaix	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Alain FAUGARET	M. Alain FAUGARET

COLLEGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants	
ARRONDISSEMENT DE LILLE						
CANTON DE SECLIN-NORD						
Lesquin	Charlemagne		Suit le sort de l'Assemblée	M. Dany WATTEBLED	M. Dany WATTEBLED	
Seclin	Immaculée Conception		Suit le sort de l'Assemblée	M. Dany WATTEBLED	M. Dany WATTEBLED	
CANTON DE TOURCOING-NORD						
Halluin	du Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée	Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO	
Linselles	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée	Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO	
Tourcoing	Charles de Foucauld		Suit le sort de l'Assemblée	Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO	
CANTON DE TOURCOING-NORD-EST						
Neuille-en-Ferrain	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO	
Tourcoing	Cardinal Liénart		Suit le sort de l'Assemblée	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO	
CANTON DE TOURCOING-NORD-EST						
Tourcoing	Charles Péguy	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO
Tourcoing	Saint-Thomas (Fusion des collèges Notre-Dame et Sacré-Cœur)		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO
Tourcoing	Notre-Dame Immaculée		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO
Tourcoing	Saint-Gabriel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO

COLLEGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE					
CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCO-NORD					
Villeneuve-d'Ascq	Communautaire		Suit le sort de l'Assemblée	M. Didier MANIER	M. Didier MANIER
CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCO-SUD					
Villeneuve-d'Ascq	Saint-Adrien		Suit le sort de l'Assemblée	Mme Monique LEMPEREUR	Mme Monique LEMPEREUR

COLLEGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants	
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES						
CANTON D'ANZIN						
Saint-Saulve	Notre-Dame	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jacques MARISSIAUX	M. Jacques MARISSIAUX
CANTON DE DENAIN						
Denain	Saint-Vincent		Suit le sort de l'Assemblée		M. Michel LEFEBVRE	M. Michel LEFEBVRE
CANTON DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (rive gauche)						
Saint-Amand-les-Eaux	Notre-Dame des Anges		Suit le sort de l'Assemblée		M. Eric RENAUD	M. Eric RENAUD
CANTON DE VALENCIENNES-EST						
Sebourg	Sainte-Anne		Suit le sort de l'Assemblée		M. Fabien THIEME	M. Fabien THIEME
CANTON DE VALENCIENNES-NORD						
Valenciennes	Saint-Jean-Baptiste de la Salle		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc CHAGNON	M. Jean-Claude DULIEU
CANTON DE VALENCIENNES-SUD						
Valenciennes	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Norbert JESSUS	M. Norbert JESSUS

Représentation au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Monsieur le Président précise que, si l'Assemblée Départementale le confirme, la représentation du Conseil Général est effectuée par le Conseiller Général du canton concerné et, dans certains établissements, par un ou deux Conseillers Généraux supplémentaires. Il propose de conserver cette règle.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 10

DSAD/2011/278

OBJET :

**REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux, qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département, comprend douze membres dont trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies, élus par leur assemblée délibérante.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée

Départementale, il convient de désigner au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes un à trois Conseillers Généraux par établissement. Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné.

Toutefois, si le Conseiller Général du canton est également Maire de la commune siège de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, il lui appartient de choisir entre sa représentation en qualité de Maire et donc de Président du conseil d'administration, ou sa représentation au titre du Conseil Général et donc de simple administrateur.

Je propose au Conseil Général :

- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985 ;
- de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, conformément au tableau joint en annexe.

Textes de référence :

Articles R315-6 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles

Règles édictées par le CG lors de sa réunion du 15/04/1985

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE						
CANTON D'AVESNES-SUR-HELPE - SUD						
SAINS-DU-NORD	La Roseraie	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT M. Alain POYART
CANTON DE BAVAY						
BAVAY	Villa Senecta	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX M. Joël WILMOTTE
CANTON DE LANDRECIES						
LANDRECIES	Résidence du Pays de Mormal	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton	M. André DUCARNE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard DELVA M. Michel MANESSE
CANTON DE TRELON						
TRELON	Château des Carnes	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
WIGNEHIES	Les Vertes Années	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Alain POYART

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI						
CANTON DE SOLESMES						
SOLESMES	Résidence "Soleil d'Automne"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Georges FLAMENGT M. Laurent COULON	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Georges FLAMENGT M. Laurent COULON
ARRONDISSEMENT DE DOUAI						
CANTON DE MARCHIENNES						
MARCHIENNES	Résidence "Emile Dubois"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON
CANTON D'ORCHIES						
ORCHIES	Résidence "Marguerite de Flandre"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Erick CHARTON M. Luc MONNET

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE						
CANTON DE BAILLEUL-NORD-EST						
NIEPPE	Résidence "Marguerite de Flandre"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Betty GLEIZER M. Michel GILLOEN M. Jean-Pierre ALLOSSERY	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel GILLOEN M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean-Marc GOSSET
STEENWERCK	Résidence "Abbé Lefrançois"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET
CANTON DE BAILLEUL-SUD-OUEST						
VIEUX-BERQUIN	EHPAD intercommunal de Flandre Intérieure (Fusion Meteren et Vieux Berquin)	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel GILLOEN (Pour Meteren et Vieux Berquin) M. Jacques PARENT (Pour Meteren et Vieux Berquin) M. Jean-Marc GOSSET (Pour Meteren)	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel GILLOEN M. Jacques PARENT M. Jean-Marc GOSSET
CANTON DE BERGUES						
BERGUES	Résidence Saint Jean	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. André FIGOUREUX M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON
CANTON DE BOURBOURG						
BOURBOURG	Résidence "Olivier Varlet"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Pierre DECOOL M. Bertrand RINGOT
CANTON DE CASSEL						
CASSEL	Résidence des hauts de Flandre	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Stéphane DIEUSAERT Mme Françoise POLNECQ

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
CANTON DE DUNKERQUE-EST						
BRAY-DUNES	Résidence "Aigue Marine"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Danièle THINON M. Jean-Pierre DECOOL	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL
CANTON DE GRAVELINES						
GRAVELINES	Résidence Les Oyats	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Claude DELALONDE M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Roméo RAGAZZO M. Jean SCHEPMAN
CANTON D'HAZEBROUCK-SUD						
MORBECQUE	Résidence Liévin Petitprez	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET
STEENBECQUE	Résidence Les Myosotis	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT M. René DECODTS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET
CANTON D'HONDSCHOOTE						
HONDSCHOOTE	Les Maisons de retraite publics d'Hondschoote	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean SCHEPMAN Mme Monique DENISE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean SCHEPMAN M. Patrick VALOIS
CANTON DE MERVILLE						
ESTAIRES	Les Charmilles	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Stéphane DIEUSAERT
HAVERSKERQUE	Baronnie du Val de Lys	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques PARENT M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton	M. Jacques PARENT
LA GORGUE	Résidence de Beaupré	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Stéphane DIEUSAERT
MERVILLE	Résidence Léon Duhamel	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Michel GILLOEN M. Stéphane DIEUSAERT

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
CANTON DE STEENVOORDE						
BOESCHEPE	EHPAD intercommunal de Boeschepe et Godewaersvelde (fusion)	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN M. René DECODTS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN
STEENVOORDE	Résidence des Sept Fontaines	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN
CANTON DE WORMHOUT						
BOLLEZEELE	Résidence Saint-Louis	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL
ESQUELBECQ	Résidence du Val d'Yser	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE LILLE						
CANTON D'ARMENTIERES						
ERQUINGHEM-LYS	Résidence Deliot	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESBROECK M. Jacques HOUSSIN
HOUPLINES	Fondation Hemi Delerue	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton	M. Bernard HAESBROECK	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESBROECK M. Jacques HOUSSIN
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Henri Bouchery	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HAESBROECK M. Michel VANDEVOORDE M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HAESBROECK M. Roger VICOT M. Jacques HOUSSIN
CANTON DE LA BASSEE						
HERLIES	Résidence Amitiés d'Automne	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT
SAINGHIN-EN-WEPPES	Résidence de la Vigne	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Gérard BOUSSEMART
CANTON DE CYSOING						
TEMPLEUVE	Les Résidences de la Pévele	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER Mme Joëlle COTTENYE

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
CANTON DE LILLE-OUEST						
WAMBRECHIES	Résidence Obert	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
CANTON DE LANNOY						
HEM	Résidence les Aulnes	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Jocya VANCOILLIE M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Joëlle COTTENYE M. Alain FAUGARET
CANTON DE MARCQ-EN-BAROEUL						
BONDUES	Albert du Bosquiel	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER
MARCQ-EN-BAROEUL	Résidence Les Provinces du Nord	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER
MARCQ-EN-BAROEUL	Paul Cordonnier	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS
CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE						
QUESNOY-SUR-DEULE	Les Lys Blancs	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
CANTON DE ROUBAIX-OUEST						
CROIX	Résidence Les Ogiers	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HANICOTTE M. Jean-René LECERF M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HANICOTTE M. Jean-René LECERF M. Jean-Claude DEBUS
CANTON DE SECLIN-SUD						
ANNOEULLIN	Charles Desreux	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Gérard BOUSSEMART M. Luc MONNET
CANTON DE TOURCOING-NORD						
HALLUIN	L'Orée du Mont	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO M. Alain FAUGARET	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Marie DEROO M. Alain FAUGARET Mme Brigitte LHERBIER
LINSELLES BOUSEBECQUE	Centre Intercommunal de gérontologie	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO Mme Brigitte LHERBIER
RONCQ	La Colombe	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO Mme Brigitte LHERBIER
CANTON DE TOURCOING-NORD-EST						
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Résidence La Fleur de l'Age	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton	M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO Mme Brigitte LHERBIER
CANTON DE TOURCOING-SUD						
MOUVAUX	Résidence La Belle Epoque	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Brigitte LHERBIER M. Bernard HANICOTTE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Brigitte LHERBIER M. Bernard HANICOTTE

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES						
CANTON D'ANZIN						
ANZIN	Résidence "Doux Séjour"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON M. Fabien THIEME	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques MARISSIAUX M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN
CANTON DE BOUCHAIN						
BOUCHAIN	Résidence Dronsart	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS M. Michel LEFEBVRE	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Albert DESPRES M. Michel LEFEBVRE M. Norbert JESSUS
CANTON DE CONDE-SUR-L'ESCAUT						
CONDE-SUR-L'ESCAUT	Maison de retraite du Pays de Condé	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME	Le Conseiller Général du canton	M. Serge VAN DER HOEVEN

Textes de référence :
Articles R315-6 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles

COMMUNE	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants
<i>DEPARTEMENT DE L' AISNE</i>						
COUCY LE CHÂTEAU	Résidence La Mèche d'argent	Suit le sort de l'Assemblée	<u>1 Conseiller Général</u>	Jean-Luc PERAT	<u>1 Conseiller Général</u>	Jean-Luc PERAT
LA CAPELLE	Vuidet	Suit le sort de l'Assemblée	<u>1 Conseiller Général</u>	Jean-Luc PERAT	<u>1 Conseiller Général</u>	Jean-Luc PERAT

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours

Monsieur le Président indique que la présidence est confiée à Monsieur Joël CARBON et donne connaissance des candidatures pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours. Il constate l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 11

DSAD/2011/279

OBJET :

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS.

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose que lorsqu'il s'agit d'un département, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président du Conseil Général ou son représentant, Président, de cinq membres du Conseil, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et selon les mêmes modalités, des suppléants élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Pour les départements, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles

d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Aux termes de l'article 24 du Code des Marchés Publics, s'agissant du Jury de Concours, il est composé dans les conditions fixées par l'article 22 du même Code, pour ce qui concerne les membres élus.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, il doit être procédé à de nouvelles élections.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire ses représentants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours, conformément aux tableaux joints au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours, conformément aux tableaux joints en annexe.

11

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET
JURY DE CONCOURS

Renouvellement 2011
Conseil Général du Nord

N°	Instances	Texte de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Commission d'Appel d'Offres dernière désignation : 03/04/2008	Code des Marchés Publics, article 22	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président (Président de droit) ou son représentant</u> 5 conseillers généraux titulaires 5 conseillers généraux suppléants	M. Joël CARBON <i>(Arrêté du 03/04/2008)</i> Mme Betty GLEIZER M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN Mme Béatrice MULLIER (démissionnaire) M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET	M. Joël CARBON <i>(Arrêté du 13/04/2011)</i> M. Gérard BOUSSEMART Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET M. Jean-Marie RUANT M. Michel MANESSE M. Jean SCHEPMAN M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET
2	Jury de Concours dernière désignation : 03/04/2008	Code des Marchés Publics, article 24	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président (Président de droit) ou son représentant</u> 5 conseillers généraux titulaires 5 conseillers généraux suppléants	M. Joël CARBON <i>(Arrêté du 03/04/2008)</i> Mme Betty GLEIZER M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN Mme Béatrice MULLIER (démissionnaire) M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET	M. Joël CARBON <i>(Arrêté du 13/04/2011)</i> M. Gérard BOUSSEMART Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET M. Jean-Marie RUANT M. Michel MANESSE M. Jean SCHEPMAN M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET

Commission d'Ouverture des Plis compétente en matière de Délégation de Service Public. Fixation des conditions de dépôt des listes

Monsieur le Président indique que ce projet de délibération est établi afin de respecter la procédure prévue au Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que la désignation des Conseillers Généraux appelés à siéger sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil Général, les listes devant être déposées sous format papier auprès du Président du Conseil Général.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 12

DSAD/2011/280

OBJET :

**COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN
MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES**

Les articles L 1411-5 et D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se rapportant à la délégation de service public, disposent que les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit du Département, par l'autorité habilitée à signer la convention de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Selon les mêmes modalités, il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Conformément à l'article D 1411-4 du même Code, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, aux termes de l'article D 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de décider que pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis compétente en matière de Délégation de Service Public :
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;

- les listes devront être déposées, sous format papier, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général – Direction du Secrétariat de l'Assemblée Départementale – au plus tard, deux heures avant l'ouverture de la réunion du Conseil Général au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Commission consultative des services publics du Département du Nord. Désignation des élus et des représentants d'associations locales. Délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de saisine de la commission

Monsieur le Président désigne Monsieur Bernard HAESEBROECK pour la présidence de cette Commission très importante et donne connaissance de la liste des 13 Conseillers Généraux candidats. Il note l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 13

DM/2011/297

OBJET :

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DU
DEPARTEMENT DU NORD
DESIGNATION DES ELUS ET DES REPRESENTANTS
D'ASSOCIATIONS LOCALES,
DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL EN MATIERE DE SAISINE DE LA COMMISSION**

Lors de sa séance du 29 septembre 2003, le Conseil Général a créé la Commission consultative des services publics du Département du Nord, instituée en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, lui-même introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui prévoit la création de cette commission dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette Commission, dont l'objectif est de donner aux usagers des services publics départementaux la possibilité de s'exprimer sur la définition des politiques locales en matière de service public, est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle doit être consultée sur tout nouveau projet de création de service public géré tel que prévu à l'alinéa précédent, qu'il s'agisse d'un service public industriel et commercial ou d'un service public administratif.

Elle examine également, chaque année, sur le rapport de son Président, selon les cas, le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, établi par le délégataire sur les comptes et la qualité du service, ou le bilan d'activité des services exploités en régie.

Suite aux élections de mars 2011, il convient de renouveler la composition de la Commission.

Présidée par le Président du Conseil Général, elle comprend des membres de l'assemblée départementale et des représentants d'associations locales.

Les membres de l'assemblée départementale doivent être désignés, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est également proposé de nommer les représentants des associations locales comme visé ci-dessous.

Par ailleurs, la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit a modifié l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales et a inséré les dispositions suivantes : « *Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe exécutif de saisir pour avis la Commission des projets précités* » sur :

- * tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Général ne se prononce,
- * tout projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- * tout projet de partenariat avant que le Conseil Général ne se prononce.

Il est donc proposé à l'assemblée départementale d'autoriser Monsieur le Président à saisir la Commission dans ces conditions.

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner 13 conseillers généraux, dans le principe de la représentation proportionnelle, parmi les membres élus de l'assemblée départementale conformément au tableau joint au présent rapport.
- de nommer les 11 représentants d'association locale

suivants :

- * Monsieur Robert BREHON, titulaire et Monsieur Jean-Christophe LAMPE, suppléant, représentants de l'association UFC-que-choisir,
 - * Monsieur Samuel BAJU, titulaire et Madame Pascale BOURBON, suppléante, représentants de l'association Léo Lagrange Consommation Nord,
 - * Monsieur Yves-Benoît TOULEMONDE, titulaire, représentant départemental de l'Association des paralysés de France (pas de suppléant),
 - * Monsieur Jacques DUSSART, titulaire et Monsieur Gérard DRAPIE, suppléant, représentants de l'association Flandre initiative,
 - * Monsieur Philippe MATHOT, titulaire et Monsieur Franck SEELS, suppléant, représentants de « Je crée en Nord-Pas-de-Calais »,
 - * Monsieur Gilles LAURENT, titulaire et Monsieur Jules HAYOT, suppléant, représentants de l'Union des voyageurs du Nord,
 - * Monsieur Olivier DUTOUR, titulaire et Monsieur Mickaël CAUCHOIS, suppléant, représentants de la Fédération laïque des conseils de parents d'élèves du Nord,
 - * Monsieur Yves DUCROCQ, titulaire et Monsieur Jean-Marie PRUVOT, suppléant, représentants de l'association NORD France Innovation Développement,
 - * Monsieur Grégory SAGEZ, titulaire et Madame Dominique DALLE, suppléante, représentants de l'association ESPACE,
 - * Monsieur David SUES, titulaire et Monsieur Eric FAIDHERBE, suppléant, représentants de l'association Nord actif,
 - * Monsieur Rabah MEZINE, titulaire et Madame Véronique GAULIER, suppléante, représentants de l'association des parents d'élèves de l'enseignement public.
- d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à saisir la Commission consultative des services publics du Département du Nord pour avis sur :
- * tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Général ne se prononce,
 - * tout projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
 - * tout projet de partenariat avant que le Conseil Général ne se prononce.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein de la commission consultative des services publics du Département du Nord, conformément au tableau joint en annexe.

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Commission	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
<p>Commission Consultative des Services Publics Locaux du département du Nord (CCSPL)</p> <p>Dernière Désignation : 03/04/2008</p>	<p>Code Général des Collectivités Territoriales Article L1413-1</p> <p>Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 Article 5-1</p>	<p>Suit le sort de l'Assemblée</p>	<p><u>M. le Président (Président de droit) ou son représentant</u></p> <p>13 conseillers généraux</p>	<p><u>M. Patrick KANNER</u> (Arrêté du 12/06/2008)</p> <p>M. Bernard CARTON Mme Delphine BATAILLE M. Joël CARBON M. Renaud TARDY M. Jena-Luc PERAT M. Jacques MARISSIAUX Mme Monique DENISE M. Bernad HAESEBROECK M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. René LOCOCHE M. Alain POYART</p>	<p><u>M. Bernard HAESEBROECK</u></p> <p>M. Marc GODEFROY M. Jacques MARISSIAUX Mme Delphine BATAILLE M. Philippe DRONSART Mme Françoise POLNECQ M. Didier MANIER Mme Marie FABRE M. Charles BEAUCHAMP M. Alain BRUNEEL M. Christian POIRET M. Alain POYART M. René LOCOCHE M. Guy BRICOUT</p>

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il procédera, dans les jours à venir, aux désignations dites « du Président » pour des centaines d'organismes.

Délégation au Président du Conseil Général pour agir ou défendre en justice au nom du Département

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de reconduire la délégation donnée lors du dernier mandat. Il précise qu'à chaque Séance Plénière, il informera, oralement et de manière synthétique, les Conseillers Généraux des contentieux en cours.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 14

DEAJ/2011/314

OBJET :

**DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR
AGIR OU DEFENDRE EN JUSTICE AU NOM
DU DEPARTEMENT**

La loi du 12 mai 2009 de *simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures* a élargi les possibilités de délégation du Conseil Général au Président du Conseil Général.

Codifiée à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, une disposition particulière de cette loi permet au Président du Conseil Général, par délégation et dans les cas définis par le Conseil Général, d'intenter les actions en justice au nom du Département ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation peut être consentie pour la durée du mandat du Président du Conseil Général et peut couvrir l'ensemble des contentieux que connaît la collectivité.

Le Président du Conseil Général doit rendre compte à la plus proche réunion du Conseil Général de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Plénière :

- de déléguer au Président du Conseil Général du Nord la compétence pour intenter les actions en justice au nom du Département ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle

dans tous les cas où les juridictions judiciaires ou administratives, de droit commun ou spécialisées sont compétentes, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord, pour la période 2004-2008

Monsieur le Président fait observer que la communication au Conseil Général du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui date de novembre 2010, n'a pas pu être effectuée précédemment compte tenu des élections cantonales de mars dernier, et en application des dispositions du Code des Juridictions Financières.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le rapport note que les dépenses liées au versement de l'allocation du RMI ont été supérieures d'environ 240 millions d'euros aux recettes, ce qui a généré également un surcoût en trésorerie à la charge du Département. Il pense que cette observation de la Chambre est très importante pour les actions futures du Département contre l'Etat et ajoute que cela vient contredire les affirmations du Préfet et de Monsieur Jean-René LECERF.

Monsieur le Président précise que Monsieur le Préfet ne contestait pas le décalage, mais indiquait qu'il n'avait pas les moyens d'assumer la responsabilité de l'Etat en la matière.

Monsieur le Président se félicite que ce rapport confirme la bonne foi du Département. Il rappelle, toutefois, ses propos de tout à l'heure s'agissant de la question prioritaire de constitutionnalité et souligne ainsi que le rapporteur du Conseil d'Etat estime que les textes sont appliqués en l'espèce, même si la conséquence est de mettre en péril l'équilibre financier des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-René LECERF se réjouit de la mise en place des questions prioritaires de constitutionnalité.

Monsieur LECERF note qu'il y a des observations intéressantes dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, notamment sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux

le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 15

DEAJ/2011/316

OBJET :

OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU REVENU MINIMUM D'INSERTION ET DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE PAR LE DEPARTEMENT DU NORD, POUR LA PERIODE 2004-2008

Le 24 novembre 2010, le Président du Conseil Général a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais les observations définitives de sa juridiction sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord pour la période de 2004 à 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ces observations devaient être communiquées par l'exécutif de la collectivité à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Toutefois, compte tenu des élections cantonales de mars 2011, et en application des dispositions des articles L. 243-5 et R. 241-18-1 du Code des Juridictions Financières, la procédure a été suspendue du 1^{er} décembre 2010 au 28 mars 2011.

Je propose donc au Conseil Général :

- de débattre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Général prend acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord de 2004 à 2008.

Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département du Nord pour la période 2005-2009

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux

le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 16

DEAJ/2011/315

OBJET :

OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DU NORD POUR LA PERIODE 2005-2009

Le 25 novembre 2010, le Président du Conseil Général a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais les observations définitives de sa juridiction sur la gestion du Département du Nord pour la période de 2005 à 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ces observations devaient être communiquées par l'exécutif de la collectivité à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Toutefois, compte tenu des élections cantonales de mars 2011, et en application des dispositions des articles L. 243-5 et R. 241-18-1 du Code des Juridictions Financières, la procédure a été suspendue du 1^{er} décembre 2010 au 28 mars 2011.

Je propose donc au Conseil Général :

- de débattre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Général prend acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département du Nord pour la période 2005-2009.

Monsieur le Président signale qu'il n'y a pas eu d'opposition à la composition des Commissions et précise que les listes sont donc considérées comme ayant reçu ratification du Conseil Général.

Monsieur le Président indique que la première réunion de la Commission Permanente aura lieu le 23 mai prochain.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'en lien avec les Présidents de Groupe, il souhaite, après la rentrée de septembre, avoir un débat politique de fond, à partir d'un ou deux rapports, au sein de la Commission Permanente.

Monsieur le Président souligne que la Séance Plénière du 20 juin prochain portera sur l'adoption du Compte Administratif 2010, le projet de collège numérique et le contrat de territoire pour le Cambrésis.

Monsieur le Président annonce que, lors de la Séance

Plénière du 4 juillet 2011, une délibération cadre à caractère stratégique fera l'objet d'un débat de politique générale au sein de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président fait observer que la Commission Permanente se réunira également le 11 juillet.

Monsieur le Président indique que l'installation des Commissions aura lieu le 15 avril et ajoute que celles-ci se réuniront les 2, 3 et 4 mai prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15 heures 50.

Nicolas SIEGLER

Secrétaire de Séance

Patrick KANNER

Président du Conseil Général